Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170925-DCS_2017_27-DE

SCOT du Bassin de Vie d'Avignon 2030

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2016

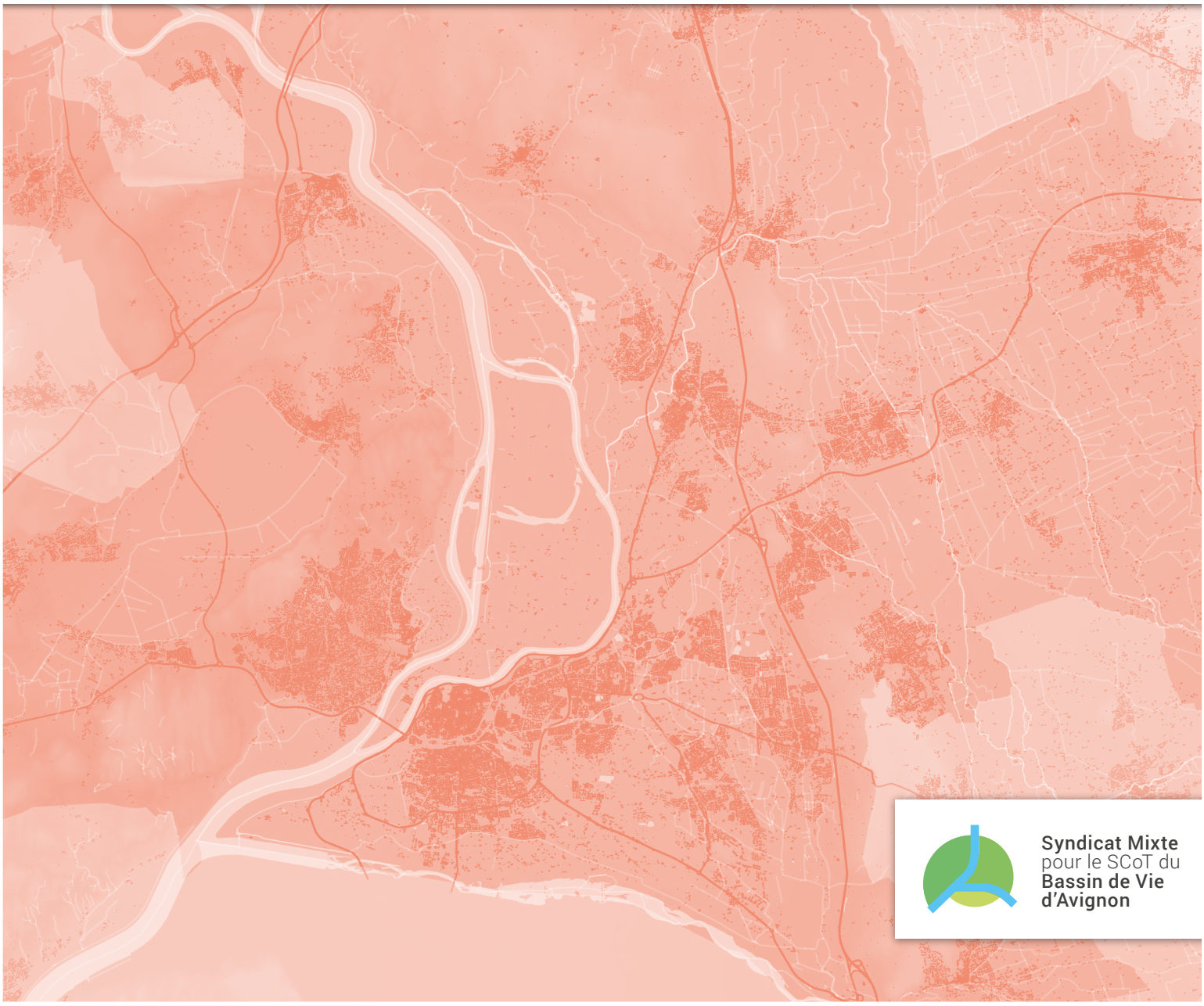

Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170925-DCS_2017_27-DE

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170925-DCS_2017_27-DE

SOMMAIRE

LE MOT DU PRESIDENT p.5

1. HISTORIQUE ET CONTEXTE DE LA DÉMARCHE p.6

2. LE TRAVAIL RÉALISÉ AU COURS DE L'ANNÉE 2016 p.13

3. ANNEXES AU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016 p.26

Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170925-DCS_2017_27-DE

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170925-DCS_2017_27-DE

ÉDITO

CHRISTIAN RANDOULET

PRÉSIDENT DU SCOT DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON

La volonté d'informer, d'associer, d'échanger, de débattre sur les enjeux du territoire, de trouver des réponses pertinentes et réalistes, de réaliser des prospectives malgré les incertitudes, de parvenir enfin à élaborer un projet partagé cohérent, tel a été le fil conducteur du travail réalisé tout au long de l'année 2016.

Pour cela, de nombreuses initiatives ont été prises :

- Courant Mars, 4 réunions publiques ont été organisées à Roquemaure, Monteux, Orange et Avignon pour présenter et dialoguer avec la population sur le diagnostic et l'État Initial de l'Environnement,
- Des panneaux d'exposition ont été remis aux 4 intercommunalités et aux 28 communes. Deux lettres SCoT ont été éditées pour rappeler ce qu'est un Schéma de Cohérence Territoriale (Pourquoi doit-il être révisé ? Quel positionnement adopté ? Quelles thématiques y sont abordées ? Démographie, habitat, économie, commerce, environnement, équipements et mobilités),
- Dans le cadre de la révision, 13 rencontres bilatérales ont eu lieu avec les élus des communes du périmètre du SCoT de fin Juin à début Octobre. Rencontré par deux ou par trois, ces entretiens étaient nécessaires pour améliorer l'articulation entre le SCoT et les PLU,
- Un atelier mobilité auquel étaient invitées les Autorités Organisatrices des Transports (AOT) a réuni 27 personnes pour débattre sur un projet mobilité à l'horizon 2030,
- Une réunion des Personnes Publiques Associées (PPA) a eu lieu afin de leur présenter l'État Initial de l'Environnement et les premiers éléments du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT,
- Les Directeurs Généraux des Services, les Techniciens responsables des services urbanisme, les Élus en charge de l'urbanisme des 28 communes ont été invités pour les informer sur l'état d'avancement de la révision du SCoT, pour échanger sur l'articulation du SCoT et des PLU (calendrier, méthode …).

Deux volets nécessitant une attention toute particulière ont été identifiés :

- L'habitat,
- Le commerce.

Pour l'habitat, un bureau élargi a eu lieu.
Les Préfets de Vaucluse et du Gard étaient invités ainsi que les parlementaires intervenant sur le territoire du SCoT.
L'habitat, la production des logements locatifs sociaux, fait débat et interpelle la plupart des Maires par rapport aux objectifs à atteindre.

Pour le commerce, un autre Bureau élargi a suivi.
Un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) doit être réalisé et inséré dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT, dont le caractère est prescriptif.

2017 verra se poursuivre cette démarche de co-construction, sachant que l'on devra intégrer une nouvelle Communauté de Communes, à savoir la Communauté de Communes Aygues-Ouvèze en Provence (la CCAOP), constituée de 8 communes et représentant environ 20 000 habitants, qui a décidé, courant Décembre, de rejoindre notre SCoT.

Il faudra également tenir compte de la dissolution de la Communauté de Communes de La Côte du Rhône Gardoise, des évolutions des périmètres des Intercommunalités membres du Syndicat qui interviendront au 1er Janvier 2017 suite aux décisions des Commissions Départementales de Coopération Intercommunale (CDCI) du Vaucluse et du Gard.

Christian Randoulet

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170925-DCS_2017_27-DE

1. HISTORIQUE ET CONTEXTE DE LA DÉMARCHE

LES ÉTAPES CLÉS DANS LA MISE EN PLACE DU SMBVA

↗ 2001/2003 : L'émergence de la structure

Suite à de nombreuses réflexions menées depuis l'automne 2001, les collectivités fondatrices du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon ont décidé de s'associer afin de favoriser la cohérence entre les diverses politiques territoriales à l'échelle du bassin de vie d'Avignon (démarches communales de type PLU et démarches intercommunales sectorielles dans les domaines de l'habitat, des déplacements, du commerce, de l'environnement…) et favoriser ensemble l'émergence d'un projet partagé de territoire, dans le respect des spécificités locales.
L'année 2003 a été rythmée par un important travail d'information et d'investissement des élus auprès des communes en vue de faire émerger un périmètre opérationnel, consensuel et volontaire à défaut d'être forcément le plus pertinent possible (difficultés rencontrées notamment dans les Bouches du Rhône et auprès de certaines communes gardoises).
Le SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON a finalement été créé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2003 modifié en vue d'accompagner l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale sur le territoire de 26 communes adhérentes, soit 4 intercommunalités et une commune isolée représentant un ensemble de près de 250 000 habitants.

↗ 2004 : La mise en place technique et administrative

L'année 2004 a été celle de la structuration du Syndicat et de la mise en place des outils :

- constitution d'une équipe technique de pilotage par mise à disposition de techniciens dans chacune des communautés membres (avril 2004) ;
- travail d'identification avec les Élus des grands enjeux de territoire (premier Atelier du SCoT au Château de Fargues au Pontet en mai 2004) ;
- montage des partenariats techniques et financiers avec les différents partenaires institutionnels (élaboration d'un cahier des charges et d'un plan de financement) ;
- création enfin de l'Agence d'Urbanisme (octobre 2004), outil partenarial en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre du SCoT.

↗ 2005 : Le Lancement opérationnel du SCoT

Début 2005, le syndicat mixte a quitté les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon où il était temporairement hébergé pour s'installer avec l'Agence sur le Site de Courtine (Mas du Petit Gigognan).
Le SCoT a donc pu dès février 2005 entrer dans sa phase de mise en œuvre opérationnelle telle que prévue par le cahier des charges.

Le diagnostic s'est structuré autour de 3 axes centraux :

1. le dire des élus, exprimés dans le cadre de réunions de secteurs (3 secteurs, 4 réunions par secteur) ;
2. la parole des acteurs, recueillie au travers de 6 forums thématiques (mois de juin / juillet) ;
3. la mise en visibilité de la démarche (publication de la lettre du SCoT et mise en œuvre du site internet (www.avignon-bassindevie.fr)

Le Séminaire du 2 décembre 2005 au Château de Fargues a proposé une première restitution du diagnostic ainsi que la mise en exergue des 4 enjeux fondateurs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

↗ 2006 : La construction d'un PADD partagé

Pendant les années 2006 et 2007 le Syndicat a œuvré afin de faire émerger, en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme, le document central du SCoT que représente le PADD à travers 3 axes forts et complémentaires :

1. Premier Pilier : l'approfondissement du travail avec les communes et les intercommunalités ;
2. Second Pilier : les commissions enjeux, associant élus et acteurs locaux autour de l'approfondissement des 4 grands défis mis en avant pour le devenir du Bassin de vie avignonnais ;
3. Troisième Pilier : l'accompagnement technique, structuré autour de l'expression du « Dire des Partenaires Institutionnels » et la conduite de 4 expertises thématiques.

↗ 2008 : Une année d'ajustement

Devant les remarques formulées par les différentes PPA (Personnes Publiques Associées) et la nécessité de mettre en conformité les documents élaborés avec la réglementation existante, il a été décidé avec les nouveaux élus du SCoT, suite aux élections municipales de 2008 de revoir certaines étapes clefs et d'ajuster les documents.

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403158-20170925-DCS-2017-27-DE

Plusieurs ateliers ont abordé les questions de l'habitat et du foncier, du développement économique, de la mobilité, de l'environnement.
Des réunions des secteurs ont eu lieu pour les secteurs Bassin des Sorgues, Gard et Centre avec la validation des enquêtes communales.
Une réunion publique a également eu lieu pour la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze concernant la présentation du diagnostic du SCoT, avec pour interrogations : comment voyez-vous le Bassin de Vie d'Avignon en 2020 et comment l'imaginez-vous et surtout que souhaitez-vous qu'il devienne ?
D'autre part, une réunion PPA a eu pour objectifs la restitution de la synthèse des 4 workshops sur les thématiques des ateliers cités précédemment, la restitution des arbitrages politiques réalisés par les élus du SCoT, les échanges avec les partenaires sur les orientations retenues.

↗ 2009 : La validation du PADD

L'année 2009 aura été marquée par la validation politique des orientations du Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sur le territoire pour au minimum les dix ans venir.
Cette validation a permis d'engager la troisième composante du SCoT c'est-à-dire le DOG (Document d'Orientations Générales) qui s'impose aux documents d'urbanisme communaux et intercommunaux.
Ce document se décline en 4 défis :

1. Tirer parti du positionnement stratégique du Grand Bassin de Vie d'Avignon dans le contexte régional ;
2. Maintenir une attractivité productive, durable et maîtrisée ;
3. Établir un contrat foncier durable ;
4. Promouvoir un urbanisme innovant et intégré.

Le Comité Syndical, après en avoir débattu et délibéré, a validé à l'unanimité les orientations du PADD du SMBVA.

Cette validation a été précédée de 3 réunions de secteurs, de 2 réunions PPA (Personnes Publiques Associées), de 3 réunions spécifiques de Conseils Communautaires (CC de la Côte du Rhône Gardoise, CC des Pays de Rhône et Ouvèze, CA du Grand Avignon), d'une rencontre avec les DGS et les techniciens en charge de l'urbanisme des 26 communes composant le SMBVA.
Parallèlement, une étude pour la « définition d'une stratégie d'évolution d'aménagement du « pôle régional d'Avignon Nord » a été engagée, avec deux réunions à la Préfecture de Vaucluse et une réunion du comité technique.
Une rencontre InterSCoT a également eu lieu entre élus du SMBVA et le Syndicat Mixte de l'Arc Comtat-Ventoux et le Syndicat a participé aux 5èmes Rencontres Nationales des SCoT à Narbonne.

D'autre part, la fin de l'année 2009 a été également marquée par un changement d'importance avec la démission de M. Alain MILON de la présidence du Syndicat et l'élection de M. Alain CORTADE.

↗ 2010 : L'arrêt du SCoT

Le Comité Syndical a approuvé le bilan de la concertation courant Décembre.Cette concertation a été mise en œuvre avec les acteurs et partenaires du territoire tout au long de la démarche dans le cadre notamment des différentes instances de suivi et d'élaboration du SCoT.
Les modalités de sa mise en œuvre ont été à la hauteur des enjeux que représente l'élaboration du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon. Elles ont permis de faire connaître le diagnostic de ce Bassin de Vie, de faire ressortir ses atouts mais aussi ses contraintes, les objectifs et les orientations d'aménagement applicables à ce territoire, d'échanger et de débattre sur ces différents aspects et d'enrichir ainsi la réflexion.

Le Comité Syndical a donc arrêté le projet de SCoT.

Ce document arrêté est soumis pour avis aux personnes publiques associées et consultées, aux communes et groupements de communes membres du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d' Avignon, aux communes et EPCI voisins compétents en matière d'urbanisme ainsi qu'au Préfet, aux Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, aux Départements du Vaucluse et du Gard.

Il est également soumis à enquête publique.

Durant l'année 2010 le diagnostic de l'étude « stratégie d'évolution d'aménagement du Pôle Régional Avignon-Nord », destiné à synthétiser et à problématiser les enjeux, a été validé par le Comité Syndical.

L'année 2010 aura été celle de l'adhésion de notre Syndicat à la Fédération Nationale des SCoT.
Cette Fédération a vu le jour à DOUAI lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du « Club des SCoT » le 16 Juin 2010.
Elle a pour objet de permettre la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences en matière de SCoT et de schémas de secteurs.

↗ 2011 : L'approbation du SCoT

L'année 2011 a été déterminante dans la procédure d'élaboration du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon.
En effet, il a été approuvé à l'unanimité par Délibération du Comité Syndical le 16 Décembre 2011.
C'est la résultante d'un travail de longue haleine.
En effet, c'est le 19 Avril 2004 que le Syndicat s'est engagé dans son élaboration.Chaque phase de l'élaboration a fait l'objet d'une concertation permettant de partager largement le projet de SCoT.

Son approbation a été précédée d'une enquête publique qui s'est déroulée du 9 mai au 28 Juin 2011 inclus.
La Commission d'Enquête a émis un avis favorable assorti d'une réserve et de cinq recommandations.

Suite à son approbation, le Syndicat doit assurer diverses missions concernant son suivi et sa mise en œuvre.
En effet, le Syndicat doit tout d'abord accompagner les communes et les EPCI afin de décliner les orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement.

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258405133-20170925-DCS_2017_27-DE

Il doit également s'assurer de la compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec les orientations du SCoT.Suite à la réserve de la commission d'enquête, le Syndicat s'est engagé à mettre en place un observatoire de suivi du SCoT.

D'autre part, le Syndicat s'est prononcé favorablement pour proposer à l'Agence d'Urbanisme le renouvellement de son partenariat pour les années 2012, 2013 et 2014.

↗ 2012 : Une année de transition

L'année 2012 aura été celle de la transition entre le SCoT SRU et le SCoT Grenelle.
Elle aura été marquée par l'élaboration d'une méthode sur la mise en œuvre du SCoT.

Il a été décidé que cette méthode passe par une série d'outils déclinés comme suit :

- La réalisation d'une grille de compatibilité,
- La réalisation d'un guide méthodologique,
- La mise en place de l'observatoire du SCoT,
- L'organisation d'ateliers élus/techniciens.

Pour cela le Comité Syndical a décidé de poursuivre son étroite collaboration avec l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse. Ainsi, fin 2011 l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Avignonnaise a changé d'appellation et est devenue l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse. Ce changement d'appellation n'est pas anodin.Il a été choisi pour inclure le Vaucluse, le Gard Rhodanien et les territoires du département des Bouches-du-Rhône associés à l'aire urbaine d'Avignon.

Début 2012, le Comité Syndical a adopté les nouveaux statuts de l'AURAV.
Il a également approuvé la Charte d'engagement de l'Agence qui définit les futures pistes de son développement à travers 3 missions :

- Une mission d'observation,
- Une mission stratégie du territoire,
- Une mission d'intermédiation.

D'autre part, le périmètre du Syndicat a évolué.
2012 aura vu le départ de la Commune de LIRAC de la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise pour rejoindre la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.
Cela a conduit le périmètre du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon de passer de 26 à 25 Communes.
Toutefois, deux Communes gardoises ont émis le souhait de rejoindre le Syndicat. Il s'agit des Communes de PUJAUT et de SAUVETERRE.Le Comité Syndical a délibéré en ce sens.

↗ 2013 : Lancement de la procédure de révision du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon

Le régime juridique relatif aux SCoT a sensiblement évolué avec la Loi du 10 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Loi Grenelle 2 ».
Les SCoT approuvés sous le régime juridique de la Loi SRU doivent intégrer les dispositions de la Loi Grenelle 2.
Il s'agit d'ambitieux objectifs.
Le Comité Syndical a délibéré en ce sens, à l'unanimité, le 1er Juillet 2013.

2013 aura été également marquée par une volonté de mettre en œuvre un démarche InterSCoT à l'initiative des élus.
Cela s'est concrétisé le Vendredi 14 Juin 2013 avec pour cadre l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse.
Le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon en a été l'initiateur, aidé pour l'organisation, la coordination et l'animation par l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse.

Le Président de l'Université a accueilli les participants.
8 SCoT étaient représentés : le SCoT du Pays d'Apt, le SCoT Uzège Pont du Gard, le SCoT du Bassin de Vie de Cavaillon-Coustellet-Isle-sur-la-Sorgue, le SCoT du Pays d'Arles, le SCoT Arc Comtat-Ventoux, le SCoT DU Gard Rhodanien, le SCOT Sud-Gard et le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon.

↗ 2014 : De nouveaux élus et un périmètre modifié

Suite aux élections municipales de Mars 2014 et la nouvelle composition des structures intercommunales qui ont suivi, le Syndicat a vu ses instances modifiées avec un nouveau Bureau composé de 9 vice-présidents au lieu de 10 précédemment et un nouveau comité syndical composé de 32 délégués titulaires et autant de suppléants.
Christian RANDOULET a été élu Président, succédant à Alain CORTADE.
L'autre fait majeur a été la modification du périmètre du Syndicat avec l'arrivée au 1er Janvier de trois nouvelles communes : ORANGE pour le Vaucluse, PUJAUT et SAUVETERRE pour le Gard.
De nombreux nouveaux Maires, de nouvelles équipes municipales, cela a conduit à élaborer et proposer une méthode de travail.
Le travail a consisté en la présentation et la mise en débat de la stratégie d'aménagement définie dans le cadre du SCoT approuvé, sur les questions transversales à aborder dans la révision, les enjeux et les défis par thèmes : l'économie, le commerce, la trame verte et bleue, le foncier, l'agriculture, l'habitat et les formes urbaines.

↗ 2015 : Révision : on rentre dans le concret

2015 aura été consacrée à la réalisation d'un pré-diagnostic socio-économique du SCoT BVA en cours de révision.
C'est un document évolutif qui est mis à jour jusqu'à l'arrêt du SCoT.
L'État Initial de l'Environnement (EIE) a été engagé. Il sera inséré ultérieurement dans le rapport de présentation.
En plus du travail réalisé par l'Agence d'Urbanisme, maître d'œuvre du SMBVA, deux études spécifiques ont été confiées à deux bureaux d'études spécialisés.
Ainsi, il a été décidé de retenir le bureau d'études ECOVIA associé à BIODIV d'Aix-en-Provence pour l'élaboration de la Trame Verte et Bleue.
Une étude agricole complémentaire à celle réalisée en 2007 a été confiée au GIE « Terres et Territoires » spécialisé dans l'analyse des problématiques.
Durant les différentes réunions de travail concernant le diagnostic socio-économique, les problématiques environnementales (risques, TVB, consommation du foncier ….) ont été abordées de manière transversale.
Ce diagnostic doit être partagé et servir de base commune pour construire le Programme d'Aménagement et de Développement Durables (le PADD).

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170925-DCS_2017_27-DE

LE TERRITOIRE D'INTERVENTION DU SMBVA

Créé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2003 le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon a vu son périmètre évoluer avec l'arrivée des Communes d'ORANGE pour le Vaucluse et SAUVETERRE et PUJAUT pour le Gard.

Ainsi, il est composé de 28 Communes (9 dans le Gard et 19 dans le Vaucluse) ce qui représente une superficie de 663 km² pour environ 290 000 habitants.

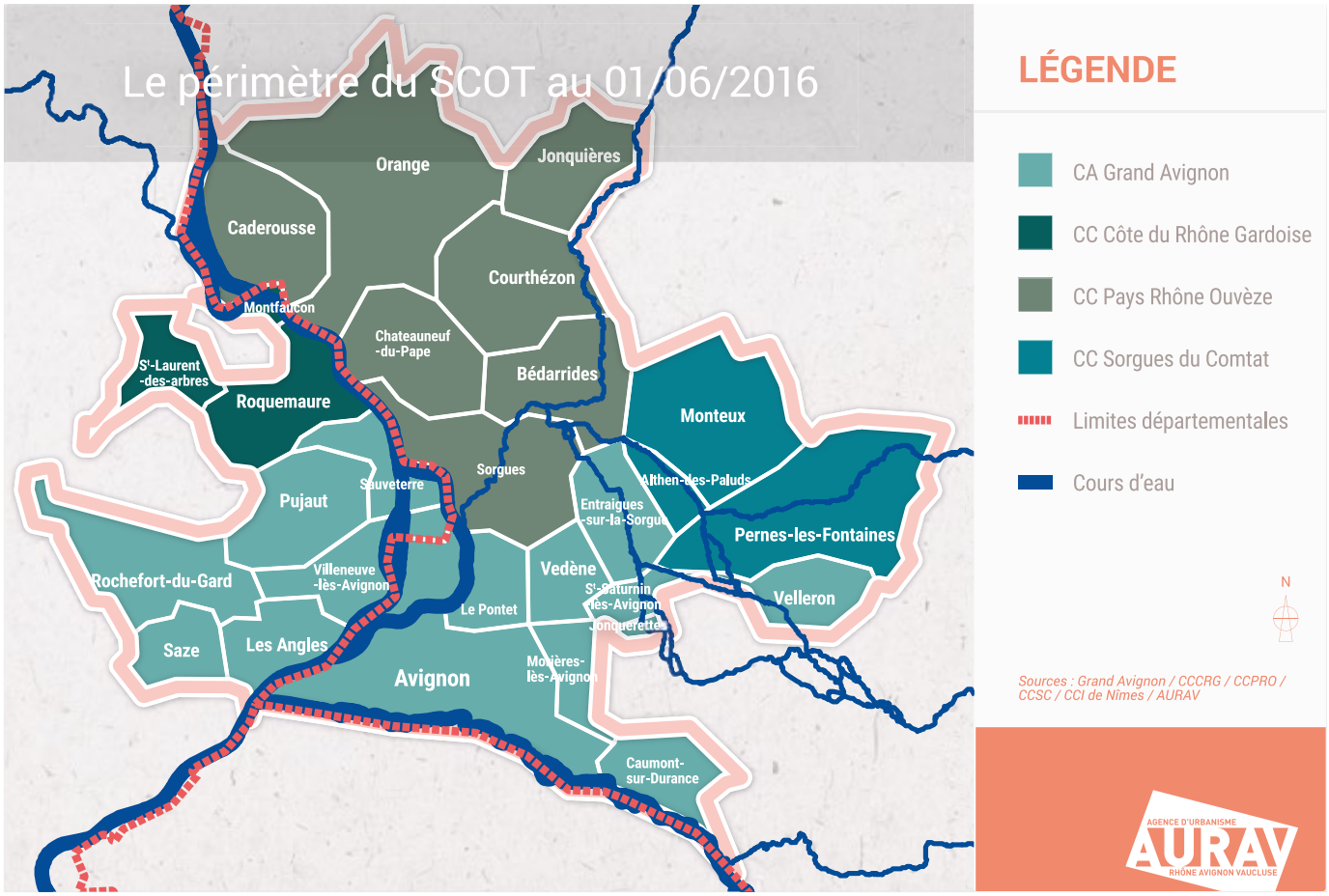

LE RÔLE DU SYNDICAT

Le Syndicat Mixte du bassin de Vie d'Avignon a une vocation unique qui est l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.

Le SCoT ayant été approuvé le 16 Décembre 2011, les obligations du Syndicat sont désormais :

- L'accompagnement des communes et des EPCI afin de décliner les orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement,
- S'assurer de la compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec les orientations du SCoT. Pour cela, il doit suivre l'élaboration de ces documents, participer aux réunions des PPA et transmettre son avis à la collectivité concernée.
- De plus, suite à la réserve de la commission d'enquête, le SMBVA s'est engagé à mettre en place un observatoire de suivi du SCoT.

D'autre part, le SCoT devra être révisé pour intégrer les nouvelles obligations liées au Grenelle de l'Environnement et les évolutions législatives (Loi ALUR, Loi PINEL…).
Le SMBVA devra piloter sa révision, s'assurer que le nouveau document respecte le cadre légal. Il devra notamment contenir un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) et approfondir les thématiques comme la trame verte et bleue, l'énergie, la quantification et la justification de la consommation de l'espace, l'articulation urbanisme/transports, ….
Le Syndicat devra mobiliser les instances consultatives et définir une nouvelle méthode de concertation qu'il mettra en œuvre.

Il sera également amené à participer à une démarche Inter-SCoT.

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170925-DCS_2017_27-DE

LA COMPOSITION DU SYNDICAT

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
GRAND AVIGNON	
Cécile HELLE	*Christine LAGRANGE*
André CASTELLI	*Florence DUPRAT*
Renée JULIEN	*Joël FOUILLER*
Guy MOUREAU	*Christine D'INGRANDO*
Daniel BELLEGARDE	*Dominique ANCEY*
Joris HEBRARD	*Claude TOUTAIN*
Christian RANDOULET	*Catherine COMPERE*
Joël GRANIER	*Martine GUAY*
André ROCHE	*Pierre JOUVENAL*
Patrick SANDEVOIR	*Dominique RIBERI*
Jean FAVIER	*René TRUCCO*
Georges BEL	*Karine OGIER*
Jacques DEMANSE	*Carole DELAFONTAINE*
Joël GUIN	*Jean MATTEI*
Michel PONCE	*Marie NORMAND*
Xavier BELLEVILLE	*Anne-Sophie RIGAULT*
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DE RHÔNE ET OUVÈZE	
Michel PERRAND	*Laure COMTE*
Didier CHARLUT	*Laurent GIRAL*
Claude AVRIL	*François MAIMONE*
Jean-Pierre FENOUIL	*Alain ROCHEBONNE*
Louis BISCARRAT	*George-Andrée FLEURY*
Marie-France LORHO	*Jean-Pierre PASERO*
Thierry LAGNEAU	*Stéphane GARCIA*
Xavier MARQUOT	*Jacques GRAU*
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT	
Christian GROS	*Didier CARLE*
Michel TERRISSE	*Denis FOURNET*
Pierre GABERT	*Françoise LAFAURE*
Michel MUS	*Maryline EYDOUX*
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CÔTE DU RHÔNE GARDOISE	
Patrick MANETTI	*Jean-Marc TAILLEUR*
Éric MOUTAFIS	*Max LANGLADE*
Philippe GAMARD	*Jean-Pierre ALENGRIN*
Michel ANASTASY	*André HEUGHE*

Le Syndicat fonctionne autour de deux organes majeurs :

↗ Le Comité Syndical :
Les membres du Comité Syndical ont été choisis par et parmi les élus du territoire.
Ils ont élu le Président et les 9 élus composant le Bureau du SCoT.
Le Comité Syndical est composé de 32 élus titulaires et de 32 élus délégués suppléants, représentant les collectivités membres.
Le nombre de représentants est proportionnel au poids de la population de la collectivité dans le syndicat.
Le Comité se réunit plusieurs fois par an pour gérer l'avancement du SCoT et valider de grandes décisions (vote du budget, délibérations…).
Les membres du Conseil travaillent aussi à l'élaboration du SCoT au travers de commissions thématiques et territoriales.
Au final, c'est au Comité Syndical qu'il appartient d'arrêter puis d'approuver le SCoT.

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170925-DCS_2017_27-DE

↗ Le Bureau :

Il est composé du **Président et de 9 Vice-présidents**.

Le rôle du Président : il préside les réunions du Comité Syndical, celles du Bureau et participe aux réunions politiques où se discute l'avenir de notre territoire.
Il est le premier représentant du Syndicat.

Le rôle du Bureau : il effectue un travail préparatoire aux décisions du Comité Syndical en examinant au préalable les dossiers, et en proposant des recommandations. Aussi se réunit-il plus souvent que le Comité Syndical et chaque fois que l'avancée du projet le nécessite. Il est assisté dans sa démarche par les techniciens du Syndicat et ceux de l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV), maître d'œuvre du Syndicat.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Il est composé du Président : 1 **Christian RANDOULET** (CA Grand Avignon)

Et de 9 Vice-présidents :

2 1er Vice-président : **Stéphane GARCIA** (CC Pays de Rhône et Ouvèze)
3 2ème Vice-président : **Cécile HELLE** (CA Grand Avignon)
4 3ème Vice-président : **Christian GROS** (CC Les Sorgues du Comtat)
5 4ème Vice-président : **Patrick MANETTI** (CC de la Côte du Rhône Gardoise)
6 5ème Vice-président : **Georges BEL** (CA Grand Avignon)
7 6ème Vice-président : **Louis BISCARRAT** (CC Pays de Rhône et Ouvèze)
8 7ème Vice-président : **Renée JULIEN** (CA du Grand Avignon)
9 8ème Vice-président : **Xavier BELLEVILLE** (CA du Grand Avignon)
10 9ème Vice-président : **Michel TERRISSE** (CC Les Sorgues du Comtat)

Le Bureau compte un Vice-président de moins par rapport au mandat précédent.

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170925-DCS_2017_27-DE

↗ Le Personnel du Syndicat :

Le personnel du Syndicat en 2016 était le suivant :

- Alain FARJON : Directeur
- Julie RIMBOT : Chargée finances & RH
- Géraldine SAINT JEAN : Chargée d'Urbanisme, mutée à la Ville de CASSIS, elle a été remplacée par Céline GEORGES à compter du 23 Mai 2016.

À cette équipe s'ajoute des Conseillers techniques représentants des quatre EPCI membres du SCOT chargés d'assurer un soutien technique auprès de l'équipe du Syndicat.

SES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Maître d'ouvrage :
Le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon (SMBVA)

Maître d'œuvre :
L'agence d'Urbanisme Rhônes Avignon Vaucluse (AURAV)

Directeur :
Alain Farjon

Chargée finances & RH :
Julie Rimbot

Chargée d'études urbanisme :
Céline Georges

UN TRAVAIL EN PARTENARIAT

Directeur :
Gilles Périlhou

Chargée du pôle planification et aménagement :
Ingrid Hautefeuille

Chargés d'études urbanisme :
Aurore Pitel
Marlène Crequer (étude TVB)

UN COMITÉ TECHNIQUE

Grand Avignon :
Julie Guiroy Vannier
remplacée par **Magali Chabrier** en Avril 2016

CCPRO :
Pascal Ruiz
Pascale Sinard

CCSC :
Philippe De Dapper

CCCRG :
Raphaël Picard
jusqu'en Mars 2016
non remplacé

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170925-DCS_2017_27-DE

2. LE TRAVAIL RÉALISÉ AU COURS DE L'ANNÉE 2016

9 COMITÉS SYNDICAUX

28 Délibérations + les avis simples du Bureau + les décisions du Président (voir le détail des comptes rendus des comités syndicaux en annexe).

15 BUREAUX SYNDICAUX ET PLUSIEURS REUNIONS/ATELIERS ORGANISÉS AVEC LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

↗ Bureau du 11 Janvier 2016

CDAC | Intermarché - Avignon

La Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) s'est réunie le 18 Janvier 2016.
Le dossier concerne le réaménagement de la surface de vente dans le volume du bâtiment Intermarché (Route de Montfavet), le déplacement des réserves, bureaux et zones de livraison (dans lequel se trouve le drive).
Ce projet est compatible avec les orientations du SCoT car il renforce le pôle actuel et ne consomme pas de foncier supplémentaire.
Les membres du Bureau ont émis un avis favorable.

↗ Bureau du 1er Février 2016

Présentation des travaux sur l'étude Trame Verte et Bleue du SCoT

Elle est réalisée par le bureau d'études ECOVIA Ingénieurs conseils en environnement et BIODIV écologie appliquée (tous deux d'Aix-en-Provence) et également avec Marlène CREQUER de l'AURAV pour l'animation, et Grégory LANDRU du CEN PACA (Conservatoire des Espaces Naturels) pour conseils et appui technique.

Un point d'étape est présenté, se déclinant en 4 parties :
1. TVB de quoi parle-t-on ?
2. La mission et ses objectifs, le calendrier,
3. Méthodologie et premiers résultats,
4. Questionnements.

Les termes clés :
- **Réservoirs de biodiversité** (espaces où la biodiversité est la plus riche, où les individus peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie … à partir desquels les individus se dispersent).
- **Corridors écologiques** (connexions entre les réservoirs de biodiversité).

La TVB doit prendre en compte différents documents de planification et les grands projets de l'État (grandes infrastructures) :
- Échelle nationale : les orientations,
- Échelle régionale : les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique Territoriaux (SRCET) au nombre de 2 pour les SCoT BVA (PACA et LR/Midi-Pyrénées)
- Échelle locale : le Schéma de Cohérence Territoriale, le PLU.

La TVB doit s'inscrire en cohérence avec les territoires voisins : une donnée de base en commun « la donnée d'occupation du sol » a été réalisée avec le SCoT de l'Arc Comtat Ventoux et le SCoT du Pays de Voconces.

Définition des sous-trames et du cortège d'espèces
L'approche paysagère et spatiale a été basée sur l'occupation du sol produite par l'AURAV à la demande du SMBVA (CRIGE PACA).

Une démarche éco-paysagère a été décidée en intégrant des cortèges d'espèces.
De même ont été défini des cœurs de nature règlementaires (arrêté préfectoral de protection du biotope, NATURA 2000 directive habitat, Zone d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type 1 (ZNIEFF 1), Zone d'acquisition des Espaces Naturels Sensibles (ENS), Zone d'Intérêts Biologiques) et complémentaires identifiés à partir de la structuration du territoire, des sous-trames et des cortèges spécifiques (milieux favorables : trame agricole, trame boisée, trame ouverte, trame roche, trame humique et trame aquatique).

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170925-DCS_2017_27-DE

↗ Bureau du 15 Février 2016

Diagnostic du SCoT | Présentation de l'étude agricole par le GIE Terres et Territoire par Philipe ROLLET

Cette présentation a eu lieu en présence d'*André BERNARD*, le Président de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse.
Le GIE « Terres et Territoires » est un bureau d'études agricoles et foncières créé en 2008 et basé à Avignon. Il est constitué de trois membres : la Chambre d'Agriculture de Vaucluse, la Chambre d'Agriculture du Var et la SAFER PACA. Il est composé d'une équipe pluridisciplinaire : géographes et ingénieurs agricoles spécialisés en pédologie, gestion de l'eau et filières. Il intervient sur des diagnostics agricoles de PLU et pour d'autres SCoT.

Avant ce Bureau, *André BERNARD* avait rencontré les techniciens du SMBVA et de l'AURAV le 14 Décembre 2015.

André BERNARD est intervenu sur l'irrigation notamment pour la viticulture (goutte à goutte) mais aussi d'autres cultures comme l'olivier, les amandiers, les truffières…. Les précipitations avec le changement climatique. Il a fait le lien avec la « sous-exploitation » de l'eau du Rhône par rapport à d'autres cours d'eau notamment la Durance, et pourtant ayant un potentiel infiniment plus important.

Un projet est en cours entre la Chambre et l'État.
La question de la qualité de l'eau du Rhône a été abordée.

Autre préoccupation soulevée, celle du voisinage, de la cohabitation, du « chapardage », des circulations des engins (complexité). 80 % des habitations en zone agricole ne sont pas habitées par des agriculteurs.

La discussion a porté ensuite sur les terres inexploitées. Elle s'est poursuivie sur l'existence des haies, de leurs fonctions suivant le type de culture.

Le prix, la rétention (même en zone inondable/PPRI) et la spéculation sont des freins.
Difficulté de trouver des terres agricoles : outre le prix il y a également la parcellaire en décalage avec les techniques modernes d'exploitation. La solution c'est le remembrement, la restructuration foncière.

Les échanges ont permis d'appréhender l'agriculture sous un angle économique que souvent l'on néglige.

Nécessité de sérier les problèmes et de faire le lien avec la TVB (complémentarité, contradictions, opposition …).

Pour *André BERNARD*, il n'est pas question de sacraliser mais de protéger.

↗ Bureau du 29 Février 2016

CDAC | Centre Commercial Avignon-Nord – ZARA

La CDAC est prévue en Préfecture de Vaucluse le 09 Mars 2016.
Le dossier est porté par IMMOCHAN.

Le dossier de CDAC est un réaménagement de la galerie marchande existante sans création de surface de plancher et sans modification de la structure porteuse du bâtiment.
L'enseigne LA GRANDE RECRE quitte le site du Centre Commercial Avignon Nord (extérieur).

Le restaurant FLUNCH va s'installer à la place de LA GRANDE RECRE sauf pour la vente à emporter (Take Away) qui reste dans la galerie.

L'enseigne ZARA va s'agrandir :
- Zara femme s'installera dans Flunch,
- Zara homme s'installera dans le Zara femme/Enfant actuel,
- Zara kids ira dans le Zara homme.

Le bureau Syndical a émis un avis favorable.

↗ Bureau du 14 Mars 2016

Présentation de l'État Initial de l'Environnement (EIE)

Il s'agit du socle de l'évaluation environnementale.
Les champs d'intervention du SCoT ont été élargis suite à l'adoption de la Loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) qui, au-delà de l'ambition de « cohérence » des politiques publiques, renforce la prise en compte des défis environnementaux dans la gestion des territoires.

« Parce que c'est un outil stratégique et prospectif, le SCoT doit être un document de planification qui assure la cohérence avec les documents de rang supérieur des politiques publiques sectorielles : aménagement et gestion de l'eau, cohérence écologique, climat-énergie …. Cette mission de cohérence du SCoT a été réaffirmée dans la loi ALUR de 2014, permettant ainsi de simplifier à la fois les contenus et les procédures des documents d'urbanisme locaux, plans locaux d'urbanisme intercommunaux ou communaux, cartes communales, qui n'auront plus que le SCoT à considérer ».
Extrait : Un projet stratégique partagé pour l'aménagement durable d'un territoire/Guide pratique à l'attention des élus/Juin 2013/Ministère de l'Egalité des territoires et du Logement.

(voir schéma ci-contre →)

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170925-DCS_2017_27-DE

Directives Européennes
(Directive Cadre sur l'Eau, Directive Habitats, Directive Oiseaux, etc.)

Transposé en droit français

Lois Françaises
(Lois Grenelle I et II, Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, Loi montagne etc.)

Application à travers

Schéma Directeur d'Aménagement
et de Gestion des Eaux (SDAGE)
Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI)
Rhône Méditerranée 2016-2021

Orientations fondamentales de gestion de la ressource en eau (CE L211.1)
Chartes et carte des vocations des Parcs Nationaux
Orientations nationales «Trames Vertes et Bleues»
Stratégie Bas Carbone
Programme pluriannuel de l'énergie et Plan national de réduction
des émissions de polluants atmosphèriques

SRADDET
(Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable
et d'Égalité des Territoires)

Il intègre :
Plan de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)
Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE)
Plan Régional de l'Intermodalité (PRI)
PLan Régional des Infrastructures de Transport (PRIT)

Directive Territoriale d'Aménagement
et de Développement Durable (DTADD)
Schéma Départemental des Carrières,
Schémas relatifs aux déchets,
atlas régional et plans de paysages,
Schéma Départemental des aires de nomades

Compatibilité avec les règles générales du fascicule SRADDET
Prise en compte des objectifs SRADDET

Schéma d'Aménagement et de Gestion
des Eaux (SAGE),
Directive Territoriale d'Aménagement (DTA),
Chartes de Parc Naturel Régional
et de Parc Naturel,
Directive de protection et de mise en valeur
des paysages

Plan Climat Énergie Territorial (PCET),
Programmes d'équipement (État, collectivités
territoriales, établissements et services publics),
Charte développement d'un pays

Rapport de compatibilité
Rapport de prise en compte
Documents de référence

SCOT « INTÉGRATEUR »

Programme Local de l'Habitat (PLH)
et Plan de Déplacement Urbain (PDU)

Plan Local d'Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
comprenant des Orientations
d'Aménagement et de Programmation
valant PLH et PDU (si l'EPCI est AOTU)

La révision du SCoT s'inscrit dans la continuité de celui approuvé fin 2011. Elle est l'occasion de préciser le cadre de la stratégie d'aménagement définie précédemment.

Le projet de territoire doit renforcer l'intégration des enjeux environnementaux dans les modes de déplacement pour garantir un cadre de vie qualitatif et sain aux populations. L'environnement, dans toutes ses composantes, est un facteur d'attractivité du bassin de vie.

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
ID : 084-200069193-20170925-DCS_2017_27-DE

↗ Bureau du 18 Avril 2016

CDAC BRICOMAN | Avignon

BRICOMAN a bénéficié d'une autorisation tacite de la CDAC le 24 Avril 2014 pour une surface de vente de 8 001 m² (transfert du Bricoman Route de Marseille à proximité du Centre Commercial Mistral 7).
BRICOMAN a déposé une modification du projet initial : extension de 535 m² de la surface de vente du magasin de bricolage portant ainsi sa surface de vente totale à 8 536 m².
Les modifications portent sur l'extension de la surface de vente intérieure par la transformation de réserves et une diminution de la surface de vente extérieure.
Les changements apportés sont prévus dans l'enveloppe du bâtiment initial à l'exception de 15 m² d'extension du sas d'entrée.

SCoT BVA | Présentation du Volet Habitat

Ce volet Habitat doit être intégré dans l'élaboration du PADD et du DOO conformément aux articles L141-1 et L141-12 du Code de l'Urbanisme.
Il s'agissait de valider :

- Le scénario démographique,
- Les objectifs de production de logements,
- Les grandes orientations notamment en matière de production de logements sociaux et l'amélioration du parc existant.

Par rapport aux besoins en logements, ont été rappelés les critères à prendre en compte :
- Le desserrement des ménages,
- L'évolution du parc,
- L'évolution de la vacance,
- L'évolution des résidences secondaires.

L'armature urbaine a également été présentée.
ORANGE figure en tant que polarité de secteur, PUJAUT et SAUVETERRE en tant que villages (dénommés pôles villageois dans le DOG du SCoT BVA approuvé en Décembre 2011).
VEDENE est intégrée dans la couronne urbaine (ex-cœur urbain).
BEDARRIDES passe de Ville à Village.

↗ Bureau du 9 Mai 2016

CDAC Les Halles de Roberty | Le Pontet

La CDAC est prévue en Préfecture de Vaucluse le 11 Mai 2016.
Le projet modifie le découpage des surfaces intérieures du bâtiment les Halles de Roberty.
C'est une redistribution en interne avec un changement de secteurs d'activités pour certaines cellules commerciales.

Historiquement :
- CDAC du 22 Avril 2010 : autorisation pour 3 787 m²
- CDAC du 07 Février 2013 : modification de la surface de vente ramenée à 3 598 m² (-189 m²)
- CDAC du 11 Mai 2016 : revenir à la surface de vente initiale (+189 m²)

Cette CDAC s'accompagne aussi d'un changement de secteur d'activités pour certaines cellules commerciales.

Le Bureau a émis un avis favorable.

Monteux | Modification n°2 du PLU

Elle concerne une adaptation mineure du règlement.
C'est la mise en compatibilité du PLU avec :
- La loi Avenir sur l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) du 13 Octobre 2014,
- La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (loi Macron) du 6 Août 2015.

Ces lois ont pour objectif d'autoriser l'extension mesurée des habitations existantes et la construction d'annexes en zone naturelle et agricole sous réserve de ne pas compromettre l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.

Le Bureau a émis un avis favorable.

↗ Bureau élargi du 20 Juin 2016 | Volet Habitat

À l'issue du Comité Syndical du Lundi 09 Mai 2016, les élus ont décidé d'inviter les Préfets du Vaucluse et du Gard ainsi que les parlementaires intervenants sur le territoire du SCoT BVA, les techniciens de la DDT 84, de la DDTM 30, des Conseils Départementaux 84 et 30 en charge du suivi du SCoT et plus particulièrement du Volet Habitat, les référents PLH et leurs techniciens, à une réunion avec les élus du Bureau consacrée à ce Volet Habitat du SCoT du Bassin de Vie en cours de révision.

En effet, concernant les Logements Locatifs Sociaux (LLS) plusieurs des 28 Communes (neuf au total) sont carencées (6 pour le Vaucluse et 3 pour le Gard).
D'autres ne le sont pas, mais elles sont appelées à faire des efforts très importants en rattrapage.
Certaines sont encore en POS et doivent passer en PLU d'ici Mars 2017.

La difficulté que ces communes rencontrent est que concomitamment est engagée la révision du SCoT BVA afin de le Grenelliser, mais aussi pour intégrer les dispositions de la loi ALUR (SCoT Intégrateur) et la loi DUFLOT qui augmente l'exigence minimale de mixité dans l'Habitat de 20 à 25 % de LLS.

Ce Volet Habitat fait débat et interpelle la plupart des Maires qui considèrent que les objectifs à atteindre liés à la loi DUFLOT sont disproportionnés par rapport aux réalités auxquelles ils sont confrontés.

L'objectif de la réunion était de partager les premières orientations définies par les élus du Syndicat en matière d'Habitat et de logements sociaux.

Cette réunion a été précédée par une réunion préparatoire entre les techniciens du SMBVA, de l'AURAV (maître d'œuvre du Syndicat) et les techniciens des services de la DDT 84 et DDTM 30 le Mercredi 25 Mai 2016.

29 personnes étaient présentes et 9 excusées.

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170925-DCS_2017_27-DE

↗ Bureau du 27 Juin 2016

Avis sur la modification n°10 du POS de la commune de Le Pontet

Elle portait sur 3 éléments :

- Suppression des zones de danger Z1 et Z2 concernant deux dépôts d'hydrocarbures suite au démantèlement des installations et la mise en sécurité des sites (changement du règlement et du zonage),
- Adaptation de l'article UE10 relatif à la hauteur des constructions pour pouvoir accueillir des entreprises avec des besoins spécifiques,
- Réduction de l'emplacement réservé C4 : carrefour entre la route de Vedène et le chemin du Canal de Crillon.

Le Bureau a émis un avis favorable.

SCoT BVA : Volet commerce | Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)

Le volet commerce doit faire l'objet d'un DAAC prévu par la délibération du 1er Juillet 2013 prescrivant la révision du SCoT BVA.
L'AURAV a réalisé courant Octobre 2015 un diagnostic des zones commerciales du Bassin de Vie accompagné d'exemples d'évolution.
Auparavant, lors d'un Comité Syndical le 12 Avril 2013 avaient été présentés les premiers éléments d'une méthode pour un projet de DAC (Document d'Aménagement Commercial).
En effet, la loi ALUR a modifié la rédaction de l'article L.122-19 du Code l'Urbanisme relatif au SCoT : le Document d'Aménagement Commercial (DAC) et les Zones d'Aménagement Commercial (ZAcom) ont été supprimés. Le DAC est remplacé par les orientations relatives à l'équipement commercial du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT et les localisations préférentielles du commerce.
C'est la loi PINEL qui a réintégré la possibilité d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) facultatif dans le DOO.
Au regard des spécificités du territoire du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon, des enjeux, le Comité Syndical avait estimé nécessaire de réaliser un DAAC.
Le DAAC doit déterminer les conditions d'implantation des équipements commerciaux qui, du fait de leur importance, seront susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire. Il localisera les secteurs d'implantation périphérique et centralités urbaines, qui pourront inclure tout secteur, notamment centre-ville ou centre de quartier, caractérisé par le bâti dense présentant une diversité des fonctions urbaines dans lesquels se poseront des enjeux spécifiques.

Un débat a eu lieu entre les membres du Bureau.
La discussion, les questionnements ont mis en évidence la complexité des réponses aux différentes situations enregistrées sur le territoire centre-ville et village, périphérie ….
Qu'est-ce que veut le consommateur ?

↗ Bureau du 09 Septembre 2016

CDAC U EXPRESS | Saint-Saturnin-les-Avignon

Le Bureau n'a pu se réunir pour avis étant donné la date de réception des documents transmis par la DDT 84 le Vendredi 22 Juillet 2016 avec une date de réunion de la CDAC le lundi 1er Août 2016 en Préfecture de Vaucluse.

Toutefois, le Président du SMBVA a estimé que le Bureau devait être informé.

En effet, c'est le Conseil Municipal de la Communes qui a sollicité l'avis de la CDAC pour l'installation de ce supermarché consistant en la réhabilitation d'un bâtiment existant (entreprise de revêtement de sols Lionel Lawson) localisé Avenue André Durand.
Le projet réaménage l'intérieur du bâtiment pour obtenir une surface de vente de 620 m² de plein pied avec réserve, chambres froides, laboratoire, locaux techniques et l'étage des locaux sociaux.
La plateforme sera réaménagée en parking de stationnement de 49 places.

La CDAC a émis un avis favorable.

Avis sur la modification n°1 du POS de Châteauneuf-du-Pape

Elle porte sur la modification du zonage du POS avec la création d'un sous-secteur 1NAa pour permettre la réalisation d'un lotissement.
Le règlement actuel de la zone 1NA compromet la réalisation du projet et contrarie l'esprit architectural Châteauneuvois.
En effet, l'implantation à 4 m en limite séparative oblige à une disposition architecturale peu appropriée (zone constructible toute en longueur et étroite).
Cependant, une implantation en limite de propriété augmenterait de 50 % environ la surface constructible. Par rapport au tissu urbain existant environnant, cela ne respecte pas l'esprit et crée une disparité trop importante avec la zone 1NA.
C'est pour cela qu'afin de garantir une équité sur le territoire et de ne pas donner plus de droit à construire que ce qui existe déjà, il a été décidé de limiter l'emprise au sol des constructions, la hauteur et de créer une zone non aedificandi sur toute la partie N, NO et NE du projet.

Le projet de lotissement compte 16 lots.
L'emprise est de 1,16 hectare soit une densité de 13,79 logements/ha.

Cette modification ne faisant l'objet d'aucune observation particulière, le Bureau a donné un avis favorable.

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-238403133-20170925-DCS_2017_27-DE

Avis sur la modification n°1 du PLU de Jonquières

Elle porte sur 2 points :

- Le projet de réaménagement de la bâtisse dite « Bouscarle » qui demande la création d'un sous-secteur et rectifie une erreur sur un EBC (Espace Boisé Classé),
- Le toilettage, l'adaptation du règlement, des documents graphiques et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU suite à l'entrée en vigueur de la loi ALUR notamment.

L'objectif de réaménagement de la bâtisse dite « Bouscarle » est de préserver le patrimoine de la commune afin d'accueillir de l'hébergement touristique. Le projet ne prévoit pas d'extension.

Le Bureau a émis les observations suivantes :
Le Projet permet bien la sauvegarde du patrimoine, toutefois il semble important qu'il y ait un porteur de projet. Concernant la création d'un sous-secteur NG, il conseille de retirer ce zonage puisque les canalisations font l'objet d'une servitude d'utilité publique identifiée en zonage du PLU. Pour les clôtures, il est conseillé également de simplifier le règlement.

Dans le cadre des rencontres des Maires avec les techniciens du SMBVA, assistés de ceux de l'AURAV, une entrevue a eu lieu avec *M. Louis BISCARRAT*, le Mercredi 14 Septembre 2016.
Ils se sont rendus sur les lieux. Ils ont constaté que la dite bâtisse est située à proximité de la Via Venessia. Des éclaircissements et des précisions ont été apportés.

Il a été convenu que ce dossier soit inscrit, à nouveau, à l'ordre du jour pour avis.

↗ Bureau du 11 Octobre 2016

Avis sur la modification n°1 du PLU de Jonquières

Ce dossier avait été retiré lors du Bureau du 09 Septembre 2016 pour obtenir des informations complémentaires concernant la bâtisse dite « Bouscarle ».
M. BISCARRAT, Maire de la Commune et Vice-Président du SMBVA excusé, n'avait pu répondre aux précisions souhaitées.
Les techniciens du SMBVA et ceux de l'AURAV ont rencontré le Maire le 14 Septembre 2016 et ont pu, en plus des réponses apportées, effectuer une visite des lieux.
Le Bureau a émis un avis favorable.

Avis sur la modification n°2 du PLU de Piolenc

Cette Commune ne fait pas partie du périmètre du SCoT BVA. Toutefois, elle est limitrophe des Communes d'Orange et de Caderousse adhérentes à la CCPRO laquelle est membre du SMBVA.
C'est à ce titre que le SMBVA est consulté.

Cette modification porte sur la modification du règlement de la zone UE concernant la Zone d'activités intercommunale de Crépon Nord. Elle est située le long de la RN7. C'est une zone à vocation économique industrielle, artisanale, commerciale ou de service.

Cette zone est presque entièrement remplie.
Les entreprises présentes ne peuvent réaliser d'extension.
Il est donc nécessaire de modifier le règlement de la zone UE du PLU pour pouvoir permettre les extensions.

↗ Bureau du 04 Novembre 2016

Présentation et débat sur la synthèse des 13 rencontres communales (fin Juin à début Octobre 2016)

Elles ont été animées par les techniciens du SMBVA et ceux de l'AURAV.

Au cours de celles-ci ont été affirmés les acquis partagés du SCoT en se concentrant sur les projets structurants et/ou problématiques, en identifiant les projets qui nécessiteront un arbitrage politique notamment lorsque l'on croise la TVB :

- Aux projets de ZA,
- Aux projets touristiques et de loisirs,
- Aux projets d'infrastructures routières,
- Aux projets d'implantation d'énergies renouvelables.

En effet, la TVB du DOO sera le résultat du croisement et de la hiérarchisation entre les enjeux de biodiversité et les autres enjeux du SCoT.

Les élus du bureau ont échangé sur :

- La TVB avec le principe à retenir : éviter, réduire, compenser,
- Les ZAE,
- Les projets touristiques et de loisirs.

Le Bureau a émis un avis favorable.

↗ Bureau du 21 Novembre 2016

Ce Bureau a été scindé en 2 parties :

- Un bureau élargi consacré à la thématique du commerce,
- Un bureau ordinaire.

Le Bureau élargi aux Maires des Communes d'ORANGE, de LE PONTET, de SORGUES et de VEDENE, au Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon

Dans un premier temps a été rappelé l'objet de la réunion :

- Les enjeux liés au commerce sur le bassin de vie d'Avignon,
- Le rôle du SCoT dans l'aménagement et le développement commercial,
- Le débat portant sur les principaux points de choix et arbitrages politiques.

Il a été spécifié en préalable que le SCoT, en tant que projet de territoire traitant de l'ensemble des problématiques d'aménagement à l'échelle du bassin de vie, est l'un des outils permettant d'encadrer l'aménagement et le développement commercial.
Toutefois, s'agissant d'un document d'urbanisme il ne peut pas à lui seul traiter de l'ensemble des sujets liés au commerce.
Il doit être coordonné et en synergie avec l'ensemble des autres leviers à disposition notamment des collectivités (politiques foncières, urbaines, déplacements, stratégie économique, animation centre-ville, politique locale du commerce …).

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170923-DCS_2017_27-DE

L'élaboration du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial offre un cadre aux différents élus et acteurs du territoire pour échanger collectivement sur ce sujet. Les choix politiques pris dans le cadre du SCoT sont un signal vis-à-vis des acteurs privés et doivent permettre d'engager une discussion, une négociation sur la mise en œuvre des projets.

Concrètement quel est le rôle de l'outil SCoT dans l'aménagement et le développement commercial ?

Dans le cadre du SCoT, les élus devront se positionner sur les points suivants :

- Permettre ou non la création de nouvelles zones commerciales périphériques ?
- Permettre ou non l'extension urbaine des zones commerciales existantes et si oui sous quelles conditions ?
- Quelle localisation préférentielle pour les différents types d'équipements commerciaux ?
- Permettre ou non la diversification des zones commerciales ? Toutes les zones commerciales ?
- Quelles exigences en termes de qualité urbaine, environnementale, énergétique, dessertes de transports en commun, gestion du stationnement …. Pour les porteurs de projets ?

À partir de ces premiers éléments, les élus ont été invités à débattre, échanger et faire part de leurs points de vue.

Bureau ordinaire

Modifications n°2 et n°3 du PLU de Villeneuve-lez-Avignon

Modification n°2 : Secteur des Bouscatiers
Elle porte sur l'OAP, sur le zonage et le règlement.
Elle a pour objectifs :

- De prendre en compte l'évolution de la surface de plancher constructible à l'échelle de la zone ainsi que celle du nombre de logements,
- De matérialiser l'espace de transition entre le futur quartier et les quartiers existants,
- De prendre en compte l'évolution des formes urbaines dans le cadre du zonage et du règlement (hauteur, aspect extérieur des constructions),
- De mieux dimensionner les besoins en stationnements.

De façon plus générale, les modifications envisagées visent à la simplification de la rédaction des différents documents mais aussi à la prise en compte des évolutions du Code de l'Urbanisme et en particulier de l'application de la loi ALUR.
Elle s'inscrit enfin, du point de vue de sa forme, dans l'esprit de la révision générale du PLU.

Le périmètre total de la zone est de 35 ha. La zone urbaine s'étale sur environ 22,3 ha.

Les élus du Bureau ont émis un avis favorable émettant toutefois les observations suivantes
Il convient de mieux ventiler les formes urbaines du SCoT dans l'OAP. En effet, on ne retrouve pas la répartition entre les différents types d'habitat.

De plus, il est conseillé de remplacer le terme « habitat diffus », qui mettrait l'accent sur un mode d'habitat consommateur d'espace, par « habitat individuel ».

Modification n°3 : ZAC La Combe
Elle porte sur l'OAP, sur le zonage et le règlement.
Elle a pour objectifs :

- Au niveau de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation : la fonction et la structuration de l'espace ouvert central, la prise en compte d'un périmètre de débroussaillement non constructible conformément aux exigences du PPRif,
- Au niveau du zonage et du règlement : suppression de l'ER n°8, la gestion de l'aspect extérieur des constructions, la détermination du nombre de places de stationnement.

De façon plus générale, les modifications envisagées visent à la simplification de la rédaction de différents documents mais aussi à la prise en compte des évolutions du Code de l'Urbanisme et en particulier de l'application de la loi ALUR.

Le périmètre total de la zone est de 11 ha. La zone constructible s'étale sur environ 4 ha.

Les élus sur Bureau ont émis un avis favorable émettant toutefois les observations suivantes :
Il convient de mieux ventiler les formes urbaines du SCoT dans l'OAP. En effet, on ne retrouve pas la répartition entre les différents types d'habitat.

CDAC Orange (Intermarché)

Le projet porte sur la création d'un ensemble commercial (RN 7 – Quartier La Violette – au Nord d'Orange, en entrée de ville). Le demandeur est la SA Immobilière Européenne Les Mousquetaires.

Les travaux envisagés sont :

- La démolition de l'existant,
- La création d'une surface de vente totale de 16 021 m² divisée en 2 pôles :
    - Bâtiment 1 : avec un hypermarché, un drive accolé de 109 m² avec 2 pistes de retrait, une boulangerie, 5 boutiques dédiées aux services, 3 moyennes surfaces, une station-service et station de lavage, un restaurant,
    - Bâtiment 2 : avec un Bricoman, un drive matériaux, 5 moyenne surfaces non spécialisées non alimentaires.

Le projet se situe dans le périmètre d'un PUP (Projet Urbain Partenarial).

La CDAC a eu lieu le 22 Novembre 2016 en Préfecture de Vaucluse.

Le SMBVA s'est abstenu.

↗ Bureau du 05 Décembre 2016

Ce bureau n'avait pour objet que des questions administratives.

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170925-DCS_2017_27-DE

↗ Réunion des Personnes Publiques Associées (PPA) | Le 6 Juin 2016

23 participants.

Son objet était la présentation de l'état d'avancement de l'État Initial de l'Environnement (EIE) et des premiers éléments du PADD.

Il a été rappelé qu'une rencontre PPA a eu lieu en Février 2015 destinée à reprendre contact après les élections municipales de Mars 2014 et l'installation des nouvelles instances.
Une nouvelle rencontre a été organisée fin Novembre 2015 pour présenter les principaux enjeux du Bassin de Vie d'Avignon auxquels le territoire doit répondre dans le PADD.

↗ Réunion avec les DGS/Responsables des services urbanisme/Elus en charge de l'urbanisme des 28 Communes | Le 7 Juin 2016

44 participants.

Cette réunion fait suite à celle du 24 Juin 2015 qui avait permis d'informer sur l'état d'avancement de la révision du SCoT BVA, d'échanger sur l'articulation entre l'élaboration du SCoT et des PLU (calendrier, méthode …), de partager les enjeux d'aménagement du Bassin de Vie et de débattre sur l'application des orientations du premier SCoT dans les documents d'urbanisme des Communes.

Depuis, le Comité Syndical a travaillé sur le Diagnostic, l'EIE et les premiers éléments du PADD (le scénario démographique et l'armature urbaine).

L'objet était le même que la réunion de la veille avec les PPA.

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170925-DCS_2017_27-DE

↗ Le renforcement de l'attractivité et la différenciation du centre-Atelier Mobilité Le 17 Juin 2016

27 participants.

Étaient invitées les Autorités Organisatrices des Transports (AOT) en commun intervenant sur le territoire du SCoT BVA pour débattre sur un projet mobilité à l'horizon 2030, à partager les points de vue, à partir de 5 axes :

- Améliorer l'attractivité des transports en commun pour les rendre plus concurrentiels,
- Prioriser le développement urbain et l'installation urbaine dans les secteurs bien desservis par les TC,
- Modérer l'usage individuel de la voiture,
- Promouvoir et favoriser les modes doux,
- Organiser un report multimodal pour le transport des marchandises.

Ont été rappelées les lois MAPTAM portant création des Autorités Organisatrices de Mobilité, du Schéma Régional de l'Intermodalité et NOTRe qui transfère les transports scolaires à la Région avec la possibilité d'une délégation par conventionnement aux Conseils Départementaux.

Le premier constat est qu'il faut renforcer l'offre existante en investissant sur le ferroviaire et en optimisant son utilisation.
Le territoire du SCoT BVA est pourvu de 11 gares ou haltes ferroviaires.
Il est nécessaire que les partenaires se mobilisent sur l'enjeu ferroviaire.

Il faut poursuivre par des efforts complémentaires :
cars interurbains, renforcer et compléter le maillage des transports en commun urbain dont TAD, aménager les pôles d'échanges multimodaux hiérarchisés et fonctionnels.

Il est indispensable d'organiser une intermodalité efficiente : 12 OAT ! Cela mérite une articulation.

Ont été rappelés 2 projets majeurs inscrits au SCoT :
la LEO
et la déviation d'Orange.

QUEL PROJET DE MOBILITÉ À L'HORIZON 2030 ?

1. Améliorer l'attractivité des transports en commun pour la rendre plus concurrentiels
2. Prioriser le développement urbain et l'intensification urbaine dans les secteurs bien desservis par les TC
3. Modérer l'usage individuel de la voiture
4. Promouvoir et favoriser les modes doux
5. Organiser un report multimodal pour le transport de marchandises

↗ Rencontres bilatérales avec les élus des communes du périmètre du SCoT

Dans le cadre de la révision générale du SCoT BVA, il a été décidé d'aller une nouvelle fois à la rencontre des élus.
Il a été constaté la nécessité de renouveler ces entretiens pour ce qui concerne l'articulation SCoT/PLU.
Ces rencontres ont eu lieu de fin juin à début Octobre 2016.

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258405153201709 25-DCS_2017_27-DE

↗ Journée sur la prise en compte des enjeux de biodiversité sur le territoire du SCoT BVA

Le Mardi 13 Décembre 2016, le Syndicat a organisé, en partenariat et avec l'appui technique de l'AURAV, une journée d'information sur « **la prise en compte des enjeux de biodiversité sur le territoire du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon** ».
25 Techniciens (communes, EPCI et partenaires institutionnels) ont participé à cette journée, co-animée par le SMAEMV (Christian Roeck), le Bureau d'étude Ecovia en charge de l'étude Trame Verte et Bleue du SCoT (Yann Beley), et le Conservatoire des Espaces Naturels PACA (Grégorie Landru).
Ce séminaire s'est déroulé en deux temps :

- La matinée était consacrée à une présentation des Trames Vertes et Bleues réalisées aux différentes échelles : Région, Projet de Parc Naturel Régional du Mont Ventoux, SCoT du Bassin de Vie d'Avignon. Il s'agissait également d'expliquer l'articulation juridique entre ces différents documents. Cela a notamment permis de réaffirmer la trame verte et bleue comme une composante de projet de territoire, au même titre que l'habitat, l'économie, etc., et qu'elle ne constitue pas une « mise sous cloche » du territoire.
- L'après-midi s'est déroulée sous forme d'un atelier de mise en situation, au cours duquel les participants ont pu proposer des scénarios d'aménagement de la commune de Pernes-les-Fontaines, intégrant les enjeux de Trame Verte et Bleue. L'objectif était d 'appliquer la démarche « éviter-réduire-compenser » tout au long du projet.

Monsieur Pierre GABERT, Maire de Pernes-les Fontaines, était également présent tout au long de cette journée. Il a pu éclairer les travaux en témoignant de son expérience d'élu, et a fait part des différents compromis et arbitrages nécessaire lors de l'élaboration du PLU.

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403159-20170925-DCS_2017_27-DE

AUTRES RÉUNIONS
(organisation/participation/intervention)

Le Comité Technique s'est réuni à 21 reprises, dont un Comité Technique élargi consacré au Commerce.

Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération d'Avignon

Le Syndicat était présent au comité de suivi qui s'est tenu le 19/01/2016 à la Préfecture de Vaucluse.

Fédération Nationale des SCoT

Mission de recherche-action « SCoT et Territoires »

Le SCoT BVA a été choisi par la Fédération des SCoT pour être associé à une mission « recherche-action » parmi une quinzaine de structures porteuses de SCoT.
Cette enquête-terrain a fait suite à une soixantaine d'entretiens avec des Présidents et Directeurs de SCoT ;
C'est le BE ACADIE et PACTE (laboratoire de recherche en sciences sociales, unité de recherche du CNRS de Sciences Po Grenoble et de l'Université Grenoble-Alpes) qui ont été choisis pour mener à bien cette mission.
Une journée ponctuée par quatre entretiens a eu lieu le 19/02/2016 au siège du Syndicat.

La restitution des entretiens et de l'enquête terrain a été faite lors des 11èmes Rencontres Nationales des SCoT à NEVERS les 9 et 10/06/2016.

Le Directeur du SMBVA a participé à ces rencontres.

SCoT, Schémas Régionaux et SRADDET : quelles articulations ?

Journée organisée par le CNFPT et la Fédération Nationale des SCoT à LA GARDE le 28/04/2016 avec pour objectifs :
- Connaître le contenu de la loi NOTRe sur le futur SRADDET,
- Appréhender la révision des schémas régionaux.

Les techniciens du Syndicat y ont participé.

Réunions POS/PLU

- Entraigues-sur-la-Sorgue :

Réunion PPA le 05/04/2016 portant sur les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et le règlement du PLU (BE CYCLADES, NATURALIA et LLC & Associés).

- Les Angles :

Réunion PPA de présentation du Diagnostic et du PADD le 06/04/2016 (BE Atelier Michel LACROZE et Stéphane VERDIER).

2ème réunion PPA le Vendredi 04/11/2016 sur les zonages, le règlement et les OAP.

- Villeneuve-lez-Avignon :

Réunion PPA le 27/09/2016 : présentation de 2 projets de modification du PLU (ZAC de la Combe et ZAC des Bouscatiers).

- Vedène :

Réunion PPA de présentation du Diagnostic et du PADD le 20/09/2016 (BE CITADIA).

- Velleron :

Présentation du PADD le 29/03/2016 (BE CITADIA).
Réunion pour l'élaboration du zonage et le règlement du PLU le 24/05/2016.

- Saint-Saturnin-les-Avignon :

Echanges autour du projet : règlement, zonage, OAP le 26/05/2016.

- Sauveterre :

Le jeudi 10/11/2016 pour recueillir les avis sur le dossier avant l'établissement d'arrêt finalisé à présenter aux PPA.

- Le Pontet :

Réunion PPA sur le POS de la commune passant en PLU (Diagnostic et PADD) le 04/07/2016 (BE Atelier Michel LACROZE et Stéphane VERDIER).

- Sorgues :

Examen conjoint de la révision allégée n°2 du PLU le 22/09/2016 (projet touristique secteur du lac de la Lionne – création d'un Secteur de Taille et de Capacité Limité (STECAL) au sein d'une zone classée Naturelle dans la PLU en vigueur.

- Roquemaure :

Réunion PPA destinée à échanger sur le Diagnostic, l'EIE et le PADD le 07/06/2016 (BE CITADIA).

- Bédarrides :

Réunion PPA le 22/09/2016 pour échanger sur le Diagnostic (BE PM CONSULTANT-MOUTIN).

- Sauveterre :

Réunion PPA concernant la présentation du PADD le 02/02/2016.

- Châteauneuf-du-Pape :

Réunion PPA le 25/02/2016 portant sur la présentation du Diagnostic et le projet de PADD (BE CITADIA et EVEN Conseil pour l'approche environnementale).

Réunion PPA en vue de la révision du POS valant élaboration d'une zone INAa le 05/07/2016 (projet d'aménagement d'un lotissement de 16 lots (Quartier La Bigote).

- Pujaut :

Présentation du Diagnostic et premières orientations le 08/03/2016.

- Orange :

Réunion PPA/Consultées le 23/03/2016. Présentation du Diagnostic et de l'État Initial de l'Environnement (BE CITADIA).

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-218401515-20170925-DCS_2017_27-DE

Élaboration du Schéma d'Organisation et de mutualisation des Compétence Locales de l'Eau – SOCLE – sur le territoire des affluentes rive gauche du Rhône de Vaucluse

Depuis la loi MAPTAM du 21/01/2014, confiant aux communes et aux intercommunalités à fiscalité propre une nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – GEMAPI – les Présidents des Syndicats de Rivières des affluents rive gauche de Rhône de Vaucluse se sont mobilisés pour préparer la mise en œuvre de cette compétence au 1er/01/2018.
Une première réunion a eu lieu le 02/07/2015, actant la constitution d'un groupement de commande entre les Syndicats pour élaborer le SOCLE.
2 réunions du COPIL ont été organisées dont une le 09/02/2016 à Sarrians pour les bassins versants de l'Ouvèze, des cours d'eau du Sud-Ouest Mont-Ventoux, de la Nesque et des Sorgues.
Les techniciens du SMBVA étaient présents.
Présence également à la restitution de l'état des lieux et à la présentation des perspectives au COPIL le 28/09/2016 au siège du SMBVA.

SCoT du Pays d'Arles

Invitation au COPIL des PPA/Consultées le 13/05/2016 à ARLES, faisant suite à la commission SCoT des élus pour acter certains points forts sur le projet de DOO.
Comité de Pilotage des PPA et PPC le Vendredi 25/11/2016 à Eyragues concernant la présentation de la nouvelle version du DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) et des prochaines échéances.

SCoT Uzège Pont du Gard

Participation à un atelier « formes urbaines & ruissellement » le 15/04/2016 au Pont du Gard, avec l'Agence d'Urbanisme région nîmoise et alésienne, le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI), la DDT 30, la ville de Nîmes et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier (ENSAM).

SCoT Sud Gard

Sa révision a été décidée en Mai 2013.
Participation à un forum d'échanges et de co-construction le 28/01/2016 à Codognan (30).

Invitation à une nouvelle démarche participative le 22/06/2016 Manduel, le SM du SCoT Sud Gard poursuivant sa concertation avec l'ensemble des acteurs dans un souci d'échanges et de co-construction.

Séminaire de travail sur le futur PADD le Mardi à 06/12/2016 à Uchaud (30).

SCoT Arc-Comtat-Ventoux

Afin de prendre en compte un nouveau périmètre (intégration de 6 communes du plateau de Sault suite à la fusion de la CC Les Terrasses du Ventoux et celle du Plateau de Sault) et d'intégrer les dispositions des lois Grenelle, le Syndicat a engagé début 2016 la mise à jour du Diagnostic.
Ainsi, a été organisée une réunion de présentation de points clés du Diagnostic le 29/09/2016 à Carpentras à laquelle les techniciens du SMBVA étaient présents.

Rencontre régionale des SCoT

Organisée conjointement par la Fédération Nationale des SCoT et le CNFPT le Jeudi 10/11/2016 à Castelnaudary avec pour objet : SCoT, Schémas Régionaux et SRADDET : Quelles articulations ? Et une table ronde : SCoT mouvant, comment gérer l'évolution des périmètres ?
Le directeur du SMBVA était présent.

IMMOCHAN

Invitations à la restitution d'une étude de prospective urbaine réalisée par la BE Interland et d'une étude sur le développement économique par le Cabinet Katalyse le Vendredi 28/10/2016 sur le territoire global d'Avignon Nord à Agroparc et le Vendredi 04/11/2016 au Pontet au centre d'affaires Gamma.

Rencontre des techniciens du SMBVA avec l'urbaniste d'IMMOCHAN (Direction Stratégies Urbaines et Environnement) le 20/05/2016.
Ils ont été informés de 2 initiatives d'IMMOCHAN pour des missions « développement économique et « urbanisme » sur Avignon Nord. Les BE retenus sont KATALYSE et INTERLAND.

FNE PACA

Le Directeur du Syndicat était présent au Congrès de la Fédération Nationale de l'Environnement Région PACA le 21/04/2016 à l'Espace Auzon à Carpentras.

Observatoire des ZAE de Vaucluse

Dans le cadre d'une convention partenariale entre la CCI de Vaucluse, la DDT 84, l'EPF PACA, le Conseil Départemental 84 et l'AURAV une première version a été présentée le 23/02/2016 à l'AURAV. Les techniciens du SMBVA étaient présents.

Union des Commerçants et Artisans de Vaucluse

Rencontre de la Présidente de l'UCAV, Sonia STRAPELIAS, et sa coordinatrice le 03/06/2016 par les techniciens du Syndicat et de l'AURAV.

Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

Participation au COPIL et à la réunion des collectivités du site Natura 2000 « Les Sorgues et l'Auzon » le 30/05/2016 à Entraigues-sur-la-Sorgue.
L'objet du COPIL était de présenter le bilan des 3 ans d'animation et les perspectives d'action pour la période 2016-2019.

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170925-DCS_2017_27-DE

La réunion des collectivités était destinée à désigner l'instance animatrice du Site Natura 2000 et l'élection du Président du COPIL pour la prochaine période d'animation.
Le SMBS a été renouvelé pour 3 ans en sa qualité d'instance animatrice et le Président du SMBS comme Président du COPIL.

CAUE Vaucluse et AURAV

Présence à la journée d'information « le vélo en Vaucluse, entre potentiel économique et réponse écologique » Quel potentiel économique pour le cyclotourisme ? Quels dispositifs offerts par la nouvelle règlementation ? Le Vendredi 09/12/2016 au Conservatoire du Grand Avignon.

1ères Assises de l'Habitat de Vaucluse

Rencontre le mardi 20/12/2016 au Conseil Départemental de Vaucluse

Le 1er Plan Départemental de l'Habitat (PDH) de Vaucluse a été approuvé courant 2016 par arrêté conjoint pour une durée de 6 ans (2016-2022). Il a été élaboré par l'État, le Département et les EPCI dotés d'une PLH (Plan Local de l'Habitat).
Une Section Départementale du Comité Régional de l'Habitat de Vaucluse (SD-CRH) a été créée. C'est une instance de concertation de tous les acteurs de l'habitat et du logement du Département.
Elle a pris la forme de ces Assises.

Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise

Présence à la 3ème rencontre « entrepreneurs-élus » le Jeudi 24/11/2016 à la salle des fêtes « La Cantarello ».

Département du Gard : ENS

Présence à la dernière réunion du groupe de travail concernant l'élaboration du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles du Gard le 06/09/2016 à Nîmes.

Site Natura 2000 « Rhône Aval »

Réunion le Mardi 15/11/2016 à Roquemaure animée par le Parc Naturel de Camargue pour faire un point sur l'animation à venir ainsi que sur les thématiques d'intervention prioritaires identifiées.

Comité de Pilotage du SLGRI

Le SM pour l'Aménagement des Bassins Versants du Gard Rhodanien a été désigné afin d'élaborer la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) à l'échelle du Bassin Versant du Gard Rhodanien.
Le SLGRI constitue la déclinaison locale du Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) du bassin Rhône Méditerranée à l'échelle du territoire des bassins versants du Gard Rhodanien. Cette stratégie doit permettre d'atteindre les objectifs de la Stratégie Nationale de Gestion du Risque Inondation (SNGRI).
Le Syndicat a été invité à une réunion du COPIL le 19/07/2016 à Pujaut.

Projet Parc Naturel Régional | SM Les Gorges du Gardon

Le Syndicat Mixte a engagé en 2012 une étude d'opportunité de manière à déterminer si la richesse du patrimoine d'un territoire, dont le centre de gravité serait l'Uzège, pouvait justifier la création d'un PNR et si les acteurs du territoire étaient prêts à s'engager dans ce projet.
Le SM a souhaité poursuivre la démarche.
Un premier Comité de Pilotage a eu lieu le 12/07/2016 à Méjannes-le-Clap.

Deuxième participation à un séminaire le Vendredi 14/10/2016 à Saint-Laurent-de-Vernède.
Ont été présentés l'état d'avancement de l'étude ainsi que le projet de périmètre sur la base du travail réalisé par le bureau d'études et des ajustements préconisés par le comité de pilotage.
Des acteurs de PNR d'Occitanie et de PACA ont pu faire part de leurs expériences.

Séminaire à la Maison de l'Eau d'Allègre les Fumades le Jeudi 08/12/2016.

CONCERTATION

Pour présenter la phase diagnostic et l'État Initial de l'Environnement, 4 réunions d'informations ont eu lieu :

- Orange : Lundi 21/03/3016 au Théâtre Municipal « Les Italiens »,
- Roquemaure : Lundi 14/03/2016 à la Salle Cantarello,
- Monteux : Jeudi 17/03/2016 à la Salle polyvalente du Château d'eau,
- Avignon : Mardi 22/03/2016 en Mairie, salle des mariages.

Ces réunions ont été annoncées par une double insertion dans la presse : La Provence, Vaucluse Matin, La Marseillaise, le Midi Libre et l'Echo du Mardi.

Des kakemono (panneaux d'exposition) ont été remis pour être exposés dans chacune des sièges de 4 intercommunalités constituant le SMBVA et dans le même esprit, avec un format plus réduit, 3 panneaux ont été remis également dans chacune des 28 communes.

1. le SCoT c'est quoi ?
2. le positionnement du Bassin de Vie d'Avignon,
3. Démographie et Habitat,
4. Economie et Commerce,
5. L'environnement dans le SCoT,
6. Equipement et mobilités.

Des lettres SCoT ont également été éditées :

- Pourquoi réviser le SCoT ?
- 1ers éléments de Diagnostic : Démographie/Habitat/Économie/Déplacements.

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170925-DCS_2017_27-DE

3. ANNEXES AU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

3.1 Annexe 1 : Détail des comités syndicaux de l'année 2016

COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 JANVIER 2016

↗ Délibération n°2016-01 : Mise en compatibilité du SCoT BVA | Projet de reconversion du site Continentale Nutrition à Vedène par la Société APRC

Par délibération n°2013-18 du 1er Juillet 2013, le Comité Syndical a approuvé le lancement de la procédure de projet pour la reprise de l'usine Continentale Nutrition à Vedène.

En effet, suite à la fermeture du site de Continentale Nutrition, et conformément au protocole d'accord relatif à la reconversion du site, la proposition de la Société APRC a été retenue par les pouvoirs publics afin d'y installer un campus logistique.

Cette opération relève la déclaration de projet en ce qu'il s'agit d'un projet à caractère d'intérêt général et qu'il emporte la mise en compatibilité concomitantes de 2 documents d'urbanisme : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bassin de Vie d'Avignon et le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vedène.

Cette procédure soumet le dossier à l'examen conjoint du dossier par les Personnes Publiques Associées (PPA) et à l'avis de l'Autorité Environnementale.

L'examen conjoint des PPA a eu lieu le 10 Avril 2015 et l'Autorité Environnementale a rendu un avis favorable avec recommandations en date du 8 Juin 2015.

L'Enquête Publique s'est déroulée du 7 Septembre au 6 Octobre 2015. Le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions motivées en date du 18 Novembre 2015. Son avis est défavorable au projet de reprise du site de Continentale Nutrition.

Néanmoins, il est important de trouver une solution pour enrayer cette friche industrielle qui engendre des problèmes de sécurité, qui puisse satisfaire l'ensemble des acteurs publics, économiques et environnementaux et surtout incarner un véritable projet économique pour notre territoire.

Le Maire de Vedène a demandé à l'opérateur économique de retravailler son projet sous un format compatible avec les contraintes du site et répondant aux conclusions du commissaire enquêteur ainsi qu'aux recommandations de l'Autorité Environnementale.

Ainsi, tirant les conséquences des conclusions du commissaire enquêteur, des observations du public, des avis de l'autorité environnementale ainsi que des PPA, il a été proposé au Comité Syndical de ne pas approuver la mise en compatibilité du SCoT issue du dossier de projet présenté à l'enquête publique.

Le Comité Syndical s'est prononcé en ce sens à l'unanimité.

↗ Délibération n°2016-02 : Appel anticipé partiel des cotisations 2016 auprès des EPCI adhérents au SMBVA

Le BP du SMBVA n'a pas encore été soumis au vote de l'assemblée délibérante.
Les participations des collectivités membres n'ont donc pas encore pu être demandées.
Afin de minimiser l'emploi de la ligne de trésorerie, il est proposé de demander le versement d'une partie de la cotisation 2015 par un appel de ¼ des cotisations 2015, soit 162 211,92 € au prorata de la population retenue en 2015 pour chaque collectivité, soit :

Communauté d'Agglomération du Grand Avignon (64,42 %).....104 504,87 €
Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze (23,69 %).....38 433,00 €
Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat (8,55 %).....13 879,75 €
Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise (3,32%).....5 394,30 €

Le comité syndical s'est prononcé favorablement à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170925-DCS_2017_27-DE

↗ Délibération n°2016-03 : Ouverture par anticipation des crédits d'investissement | Exercice 2016

Le BP du SMBVA n'a pas encore été soumis au vote de l'assemblée délibérante.
Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet d'ouvrir des crédits d'investissement par anticipation, dans la limite de 25 % des crédits du budget précédent, soit 82 472,00 €.

Ce montant est réparti comme suit :

- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelle .....80 322,00 €
- Chapitre 21 : immobilisations corporelles .....2 150,00 €

Le Comité Syndical s'est prononcé favorablement à l'unanimité.

↗ Présentation du diagnostic et des premiers éléments du PADD

Le document comprend le pré-diagnostic socio-économique décomposé en 10 parties qui traitent de l'ensemble des problématiques.

1. Le Bassin de Vie d'Avignon, une situation stratégique mais un positionnement et une identité qui restent à construire,
2. Un ralentissement démographique du territoire depuis 2006 qui touche particulièrement les polarités,
3. La nécessité de coordonner les politiques d'habitat à l'échelle du SCoT,
4. Une économie diversifiée mais marquée par la prédominance du moteur résidentiel (un zoom sur le tourisme),
5. Un territoire suréquipé en termes de commerces qui rayonne au-delà du Bassin de Vie,
6. Une agriculture encore présente mais très impactée par le développement de l'urbanisation,
7. Un territoire couvert par une gamme d'équipements et de services répondant à l'ensemble des besoins,
8. Des mobilités marquées par l'usage de la voiture mais une meilleure articulation urbanisme/transport qui peut changer la donne,
9. Des paysages emblématiques mais menacés,
10. Synthèse.

L'État Initial de l'Environnement (EIE), sera inséré dans le rapport de présentation (étude du foncier agricole et étude TVB).
L'évaluation environnementale réalisée de manière itérative tout au long de la procédure, sera formalisée avant l'arrêt du document.

COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 29 FÉVRIER 2016

↗ Délibération n°2016-04 : PLU de Pernes-les-Fontaines | Avis PPA

Le PLU de la Commune a été arrêté le 26 Novembre 2015.
Il est compatible avec les orientations du SCoT, néanmoins des observations sont émises par rapport à la cohérence des documents entre eux (rapport de présentation, PADD, règlement et zonage).
En effet, les chiffres sur la démonstration des besoins en logements/fonciers sont différents dans le rapport de présentation et le PADD.
De plus, la Commune a distingué deux secteurs à densité variable dans son PADD.
Or, dans le zonage et le règlement, cette différence de densité n'est pas clairement affichée. Les secteurs UB, UC et UD sont dispersés de part et d'autre de la partie agglomérée de Pernes-les-Fontaines (au Nord et au Sud). Les CES en UB, UC et UD varient entre 10 % et 40 %.
Enfin, l'échéance du PLU à 2020 est trop courte.

Le Bureau Syndical réuni le 15 Février 2016 a émis un avis favorable assorti des observations énumérées ci-dessus.
Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le PLU reprenant les observations.

↗ Délibération n°2016-05 : Modification du tableau des effectifs théoriques du Syndicat

Afin de permettre la nomination d'un agent du Syndicat suite à la réussite à un concours, il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs en ouvrant un poste de Rédacteur Principal de 2ème Classe.

D'autre part, il est nécessaire de mettre à jour le dit tableau :

- En supprimant le poste d'Attaché Territorial Principal non pourvu,
- En supprimant le poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe non pourvu.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2013-22 en date du 30 Septembre 2013 portant modification du tableau des effectifs du Syndicat.

Le Bureau Syndical réuni le Lundi 15 Février 2016 a donné un avis favorable. Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve cette proposition.

↗ Délibération n°2016-06 : Personnel – Modification de la délibération cadre du régime indemnitaire de la filière administrative | actualisation pour le cadre d'emplois des rédacteurs

Par délibération n°2009-23 en date du 29 Mai 2009, le Comité Syndical a arrêté le régime indemnitaire de la filière administrative et fixé les taux de toutes les primes et indemnités des fonctionnaires territoriaux concernés.
Il convient de le mettre à jour en l'actualisant pour le cadre d'emplois des Rédacteurs.

Le Bureau Syndical réuni le Lundi 15 Février 2016 a donné un avis favorable. Le Comité Syndical s'est prononcé favorablement à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170925-DCS_2017_27-DE

↗ Délibération n°2016-07 : Rapport d'Orientations Budgétaires 2016

Avant d'entamer les débats sur les orientations budgétaires, il convient de présenter le point suivant :

- Résultat de l'exercice 2015,
- Affectation du résultat,
- Proposition Budgétaire 2016.

Dépenses | Réalisations 2015 pour la section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP 2015 + DM	Réalisées 2015
011 – Charges à caractère général	101 960,00	80 437,17
012 – Charges de personnel	190 444,65	183 367,69
065 – Autres charges de gestion courante	161 800,00	150 000,84
66 – Charges financières	14 662,78	12 364,19
67 – Charges exceptionnelles	/	/
023 – Virement à la section d'investissement	64 848,64	/
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections + rattachement	154 742,60	154 742,60
Total des dépenses	**688 458,69**	**580 912,49**

Recettes | Réalisations 2015 pour la section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	BP 2015 + DM	Réalisées 2015
002 – Excédent de fonctionnement reporté	/	/
013 – Atténuation des charges	/	540,66
74 – Dotations de participations	648 847,69	648 847,69
77 – Produits exceptionnels	/	102,37
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections (reprises de subventions)	39 611,00	39 611,00
Total des dépenses	**688 458,69**	**689 101,72**

Résultat 2015 pour la section de fonctionnement = excédent de 108 189,23 €

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170925-DCS_2017_27-DE

Dépenses | Réalisations 2015 pour la section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP 2015 + DM	Réalisées 2015
001 – Déficit d'investissement reporté	65 268,66	/
16 – Remboursement emprunts	44 472,86	44 472,86
20 – Immobilisations incorporelles	321 288,00	143 344,00
21 – Immobilisations corporelles	8 600,00	7 132,90
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections (reprises de subventions)	39 611,00	39 611,00
Total des dépenses	**479 240,52**	**234 560,76**

Recettes | Réalisations 2015 pour la section d'investissement

Recettes d'investissement	BP 2015 + DM	Réalisées 2015
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	/	/
10 – Dotations, fonds divers réserves	134 649,28	134 649,28
13 – Subventions d'investissement	125 000,00	87 500,00
16 – Emprunts	/	/
021 – Virement de la section de fonctionnement	64 848,64	/
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	154 742,60	154 742,60
Total des recettes	**479 240,52**	**376 891,88**

Résultat 2015 pour la section d'investissement = excédent de 142 331,12 €

Or, l'exercice 2014 faisait apparaitre un déficit reporté pour la section d'investissement de 65 268,66 €.
Le résultat cumulé de la section d'investissement est donc de 77 062,46 €.

Les résultats 2015 à affecter sont donc :

- Un excédent de fonctionnement ..... 108 189,23 €
- Un excédent cumulé d'investissement ..... 77 062,46 €
- Résultat de clôture 2015..... **185 251,69 €**

Affectation du résultat
En recettes d'investissement au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé soit 108 189,23 €.

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170925-DCS_2017_27-DE

PROPOSITIONS POUR L'EXERCICE 2016

Projet de Budget 2016 | section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Propositions 2016
011 – Charges à caractère général	104 860,00
012 – Charges de personnel	198 916,16
065 – Autres charges de gestion courante	161 471,32
66 – Charges financières	13 005,10
67 – Charges exceptionnelles	/
023 – Virement à la section d'investissement	**/**
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections + rattachement	191 631,33
Total des dépenses	**669 883,91**

Recettes de fonctionnement	Propositions 2016
002 – Excédent de fonctionnement reporté	/
74 – Dotations de participations	634 022,04
77 – Produits exceptionnels	/
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections (reprises de subventions)	35 861,87
Total des dépenses	**669 883,91**

Population des EPCI

EPCI	2015	2016	Différence	Évolution %
CA Grand Avignon	188 850	188 850	/	/
CC Pays de Rhône et Ouvèze	69 452	69 313	- 139	- 0,20
CC Sorgues du Comtat	25 082	25 411	+ 329	+ 1,31
CC de la Côte du Rhône Gardoise	9 641	9 927	+ 286	+ 2,96
	293 025	**293 501**	+ 476	+ 0,16

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170925-DCS_2017_27-DE

Participation des EPCI

EPCI	2015	2016	Différence	%
CA Grand Avignon	418 019,48	**407 954,53**	- 10 065,95	- 2,41
CC Pays de Rhône et Ouvèze	153 732,00	**149 730,22**	- 4 001,78	- 2,60
CC Sorgues du Comtat	55 519,01	**54 892,94**	- 626,06	- 1,13
CC de la Côte du Rhône Gardoise	21 597,20	**21 444,35**	- 152,87	- 0,71
Cotisations totales	648 847,69	**634 022,04**	- 14 846,66	2,33
Cotisation par habitant	2,21 €	**2,16 €**		

Projet de Budget 2016 | section d'investissement

Dépenses d'investissement	Propositions 2016
001 – Déficit d'investissement reporté	**/**
16 - Remboursement emprunts	45 282,53
20 – Immobilisations incorporelles	270 738,62
21 – Immobilisations corporelles	3 500,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections (reprises de subventions)	35 861,87
Total des dépenses	**355 383,02**

Recettes d'investissement	Propositions 2016
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	77 062,46
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	108 189,23
13 – Subventions d'investissement	37 500,00
16 - Emprunts	/
021 – Virement de la section de fonctionnement	**/**
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	132 631,33
Total des recettes	**355 383,02**

Pour équilibrer la section d'investissement, il n'y a pas besoin de réaliser de virement de la section d'investissement, ni d'emprunt.
Le comité syndical a pris acte du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2016.

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-218400016-20170925-DCS_2017_27-DE

↗ Présentation de l'Étude Agricole | Diagnostic territorial du SCoT

Cette étude a été réalisée par le GIE « Terres et Territoires ».
Le Bureau Syndical réuni le Lundi 15 Février 2016 en a pris connaissance en présence d'André BERNARD, Président de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse.

COMITÉ SYNDICAL DU VENDREDI 25 MARS 2016

↗ Délibération n°2016-08 : Compte Administratif 2016

Cf. la délibération jointe en annexe.
Il est adopté à l'unanimité des membres présents.
Le Président ne prend pas part au vote.

↗ Délibération n°2016-09 : Compte de Gestion 2015

Cf. les résultats budgétaires de l'exercice joints en annexe.
Le Comité Syndical approuve à l'unanimité de ses membres le compte de gestion dressé par le comptable *M. Daniel LEROY*, responsable du centre des finances publiques d'Avignon municipale, receveur du Syndicat.

↗ Délibération n°2016-10 : Affectation du résultat 2015

Le Comité Syndical approuve les résultats de l'exercice 2015 à l'unanimité des membres présents, dit que l'excédent de fonctionnement soit **108 189,23 €** sera affecté au compte 1068 affectation complémentaire en réserves.

↗ Délibération n°2016-11 : Budget Primitif 2016

Le Budget Primitif 2016 est adopté par le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement	669 883,91
Section d'investissement	355 383,02
Total	**1 025 266,93**

↗ Délibération n°2015-12 : Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Le décret n°2014-513 du 20 Mai 2014 a créé un régime indemnitaire dit RIFSEEP dans le Fonction Publique de l'État.
Courant 2015 et 2016 une série d'Arrêtés ont été pris transposables pour différents cadre d'emplois de la Fonction Publique Territoriale.
Le Comité Technique du CDG 84 a été sollicité. Il a donné un avis le 22 Mars 2016 sur la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents du SMBVA.

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle,
- Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, a décidé d'instaurer l'IFSE et le CIA.

↗ Délibération n°2014-13 : Modification du tableau des effectifs théoriques du Syndicat Mixte

Afin de permettre le recrutement d'un agent chargé de remplacer un des agents du Syndicat devant être muté, il a été convenu de procéder à l'ouverture des différents grades.
Une fois le recrutement effectué, les grades non pourvus seront fermés.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2016-05 en date du 26 Février 2016 portant modification du tableau des effectifs du Syndicat.

Le Bureau Réuni le lundi 14 Mars 2016 a donné un avis favorable.
Le Comité Syndical s'est prononcé favorablement à l'unanimité.

↗ Présentation de l'État Initial de l'Environnement

Une présentation en a été faite auparavant en Bureau le 14 Mars 2016.

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170925-DCS_2017_27-DE

COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 9 MAI 2016

↗ Présentation du volet habitat

Suite au Bureau Syndical du Lundi 18 Avril 2016 consacré à cette thématique, le Comité Syndical a validé :

- Le scénario démographique,
- Les objectifs de production de logements,
- Les grandes orientations notamment en matière de production de logements sociaux et d'amélioration du parc existant.

COMITÉ SYNDICAL DU VENDREDI 11 JUILLET 2016

↗ Délibération n°2016-14 : PLU de Saze

Il a été arrêté le 7 Avril 2016. Il est compatible avec les orientations du SCoT.
Néanmoins, des observations sont émises par rapport à la cohérence des documents du PLU entre eux.
En effet, le PADD reprend les objectifs du SCoT, toutefois il faut mettre en cohérence le rapport de présentation avec le PADD notamment concernant la densité sur l'extension des franges qui est faible (10 logements pour 1,2 ha).
Ensuite, à propos des logements locatifs sociaux, le SCoT met en garde sur la difficulté de parvenir aux 10% de LLS avec des opérations inférieures à 5 situées dans les « dents creuses ».
Le Comité Syndical a pris note des précisions de M. le Maire, à savoir qu'au niveau des acquisitions réalisées par l'EPF (Etablissement Public Foncier) il impose 25 % de LLS au minimum dans les opérations.
Il insiste également sur le risque hydraulique fort qui existe sur le territoire de la commune. Ce dossier a nécessité une étude qui a duré 5 ans.

Le Comité Syndical a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de PLU assorti des observations décrites ci-dessus.

↗ Fédération Nationale des SCoT

Un numéro spécial « Planète SCoT : SCoT et Territoires, quels acquis ? Quelles perspectives ,3 synthèse du rapport final de la recherche, action lancée par la Fédération Nationale des SCoT, a été remis au Comité Syndical.
Pendant un an des chercheurs et des consultants sont allés au-devant et à l'écoute d'une soixantaine de SCoT. 6 enquêtes de terrain ont eu lieu. Le SCoT BVA a été sollicité.
Une journée a été organisée le 19 Février 2016 au Pontet avec Manon LOISEL (ACADIE).
Ce rapport a été présenté les 8,9 et 10 juin 2016 lors des 11èmes Rencontres Nationales des SCoT à Nevers et fait l'objet de débats et d'échanges.

COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2016

↗ Délibération n°2016-15 : PLU de Saint-Saturnin-lès-Avignon

Il a été arrêté le 6 Juillet 2016. Il est compatible avec les orientations du SCoT.
Néanmoins, des observations sont émises.
En effet, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ne mentionnent pas l'habitat collectif.
Dans le rapport de présentation p.322, le tableau sur les types d'habitat du SCoT est repris, l'un des objectifs est de promouvoir les opérations denses. Les pourcentages affectés aux typologies d'habitat ne se traduisent pas dans les OAP.
Ensuite, le projet de déviation de la RD6 devra être étudié au regard de la TVB du SCoT.
Au niveau de la gare, il est noté que pour le moment il n'y a pas de précisions sur un éventuel futur projet.
Cependant, les cheminements doux vont être développés, le parking optimisé, un espace public sera créé à proximité et une zone 2AU a été créée comme réserve foncière.

Le Bureau Syndical réuni le 9 Septembre 2016 a émis un avis favorable assorti des observations ci-dessus.
Le Comité Syndical s'est prononcé favorablement à l'unanimité reprenant les observations.

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-200066595-20170925-DCS_2017_27-DE

↗ Délibération 2016-16 : Modification du PLH du Grand Avignon

Le projet de modification du PLH a été adopté en Conseil Communautaire le 23 Juin 2016.
L'actualisation du diagnostic a mis en exergue deux phénomènes :

- La poursuite des tendances : vieillissement de la population, desserrement des ménages, un revenu des ménages modeste,
- La croissance démographique s'est stabilisée.

Mais cela ne conduit pas à une modification des orientations et des actions du PLH pour la 2ème période triennale (2015-2017).

Les modifications proposées sur la période 2015-2017 porte sur 3 points :

1. la relance du volet « existant » du PLH,
2. la définition d'objectifs de production de logements pour les 2 nouvelles Communes gardoises : Pujaut et Sauveterre,
3. l'ajustement des objectifs de production de logements locatifs sociaux pour les communes soumises à l'article 55 de la loi SRU.

Le Bureau Syndical réuni le 9 Septembre 2016 a émis un avis favorable.
Le Comité Syndical s'est prononcé favorablement à l'unanimité moins une voix contre : *M. André ROCHE*.

↗ Délibération 2016-17 : Mise en place du Compte Epargne-Temps (CET) pour les agents du Syndicat

Le personnel territorial peut demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congés dans un compte-épargne-temps.
Il y a lieu de mettre en place le CET suite à l'intégration dans l'effectif du Syndicat d'un agent bénéficiant du CET dans sa collectivité d'origine.
La règlementation fixe un cadre général mais il appartient au Comité Syndical de se prononcer sur le détail des modalités d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, de fermeture du CET, ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent.

Le Bureau Syndical réuni le 9 Septembre 2016 a émis un avis favorable. Le Comité Syndical s'est prononcé favorablement à l'unanimité.

↗ Délibération 2016-18 : Rapport d'activité du SMBVA - Année 2015

Ce rapport retrace l'activité du Syndicat, accompagné du Compte Administratif et du Compte de Gestion de Receveur arrêtés par le Comité Syndical.

L'année 2015 a été consacrée à la réalisation du pré-diagnostic socio-économique du SCoT BVA en cours de révision.
C'est un document évolutif qui est mis à jour jusqu'à l'arrêt du SCoT.
L'État Initial de l'Environnement (EIE) a été engagé.
Il sera ultérieurement inséré dans le rapport de présentation.
De plus, 2 études spécifiques ont été confiées à des bureaux d'études spécialisés. Ainsi, il a été décidé de retenir le BE ECOVIA associé à BIODIV d'Aix-en-Provence pour l'élaboration de la Trame Verte et Bleue (TVB).
Une étude agricole complémentaire à celle réalisée en 2007 a été confiée au GIE « Terres et Territoires » spécialisé dans l'analyse des problématiques agricoles et foncières. Cette étude est destinée à actualiser la précédente et à inclure les Communes d'Orange, de Pujaut et de Sauveterre.
Durant les différentes réunions de travail, concernant le diagnostic socio-économique, les problématiques environnementales (risques, TVB, consommation du foncier ….) ont été abordées de manière transversale.
Ce diagnostic doit être partagé et servir de base commune pour construire le Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le rapport reprend l'historique et le contexte de la démarche.
Il rappelle le rôle du Syndicat, ses modalités de fonctionnement.

Il précise le travail réalisé durant l'année 2015 :

- 7 Comités Syndicaux,
- 10 Bureaux,
- 20 Comités Techniques,
- Les autres réunions qu'il a organisées et auxquelles il a participé.

Le rapport d'activités détaille ce travail en annexes.
Le Bureau Syndical réuni le Vendredi 09 Septembre 2016 a été informé de ce rapport. Le Comité Syndical a pris acte qu'il en a bien pris connaissance également.

COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 17 OCTOBRE 2016

↗ Délibération n°2016-19 : PLU de Velleron

Il a été arrêté le 06 Octobre 2016.
Il est compatible avec les orientations du SCoT.
En effet, la Commune montre sa volonté de redynamiser son territoire qui était en perte de population, notamment avec une croissance démographique de 1,3 % par an.
Afin d'accueillir cette nouvelle population, 3 Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont prévues.
Elles se situent dans la continuité de l'urbanisation existante.
Au travers de ces projets, la Commune répond au besoin de sa future population. Ces OAP reprennent les densités et les différentes typologies d'habitat du SCoT. Les 10 % de LLS sont également repris dans le PADD, le règlement et le zonage du PLU. La Commune devra s'inscrire dans les orientations du PLH du Grand Avignon.
Concernant le secteur de la Grande Bastide, le Comité Syndical invite à veiller à la mise en place d'outils opérationnels favorisant une maîtrise du projet (exemple : ZAC). Cela devrait permettre d'anticiper les besoins futurs en réalisation d'équipements publics.
Concernant l'OAP Joseph Liotier, le schéma d'organisation pourrait être amélioré (la voirie plus particulièrement).

Le Bureau réuni le 10 Octobre 2016 a émis un avis favorable assorti des observations ci-dessus. Le Comité Syndical se prononce favorablement à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170925-DCS_2017_27-DE

COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 28 NOVEMBRE 2016

↗ Délibération 2016-210: Exercice Budgétaire 2016 | Décision Modificative n°1

Fonctionnement	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-6226 - Honoraires	0,00	8 000,00
D-6227 – Frais d'actes et de contentieux	0,00	1 000,00
TOTAL D 011 – Charges à caractère général	**0,00**	**9 000,00**
D-64731 – Versées directement	0,00	4 000,00
TOTAL D 012 – Charges de personnel et frais assimilés	**0,00**	**4 000,00**
D-6555 : Contributions au CNFPT (personnel privé d'emploi)	0,00	0,00
TOTAL D 65 – Autres charges de gestion courante	**13 000,00**	**0,00**
Total fonctionnement	**13 000,00**	**13 000,00**

Le Bureau réuni le 04 Novembre 2016 a donné un avis favorable. Le Comité Syndical se prononce favorablement à l'unanimité.

↗ Délibération 2016-21 : Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

La loi n°2016-483 du 20 Avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires a prolongé le dispositif d'accès à l'emploi titulaire jusqu'en 2018.
Ce dispositif peut permettre à certains agents contractuels de droit public de devenir fonctionnaires si l'employeur le prévoit.

Pour cela, en application de l'article 8 du décret n°2012-1293 du 22 Novembre 2012 il convient d'établir un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire. Pour cela, il a été transmis au CDG 84 différentes informations pour avis du Comité Technique. Le CT réuni le 29 Septembre 2016 a émis un avis favorable.

Le Bureau réuni le 04 Novembre 2016 en a pris connaissance et a donné un avis allant en ce sens sur les propositions de mise en œuvre du programme d'accès à l'emploi titulaire pour les années 2016 à 2018. Le Comité Syndical s'est prononcé favorablement l'unanimité.

↗ Délibération n°2016-22 : PLU de Rochefort-du-Gard

Il a été arrêté le 08 Septembre 2016. Il est compatible avec les orientations du SCoT. Le SCoT a émis plusieurs observations. La Commune n'utilise pas tous les outils à sa disposition pour créer du logement social, notamment dans son règlement. Toutefois de nombreux secteurs de mixité au titre de l'article L.1551-15 du Code de l'Urbanisme ont été prévus au zonage qui intègrent l'objectif de 30 % de logements sociaux.
La densité reste faible sur certaines OAP. Cela peut s'expliquer notamment par le relief et le risque de ruissellement très présent sur la Commune.

Il est remarqué et à souligner la décision de restituer 51,30 ha en zone agricole et zone naturelle.

Le Bureau réuni le Lundi 21 Novembre 2016 a émis un avis favorable assorti des observations ci-dessus. Le Comité Syndical s'est prononcé favorablement à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170925-DCS_2017_27-DE

COMITÉ SYNDICAL DU VENDREDI 16 DÉCEMBRE 2016

Avant que ne débute l'ordre du jour, le comité syndical est informé que :

- Par délibération n°2016-79 en date du 08 Décembre 2016, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence a approuvé l'adhésion au SCoT du Bassin de Vie d'Avignon, demandant que la CCAOP soit intégrée dans la proposition d'armature urbaine du PADD, dans « la polarité de secteur » du Bassin de Vie d'Orange,
- Le Syndicat est invité à participer au 1er comité partenarial du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité du Territoire) de la Région PACA le Mardi 10 Janvier 2017 à l'Hôtel de la Région à Marseille.
  Les documents de planification territoriale (SCoT ou en leur absence les PLU, PDU, Chartes de PNR et PCAET – Plans Climat Air Energie du Territoire) devront prendre en compte ses objectifs et être compatibles.
  De par sa valeur prescriptive, il intègrera la hiérarchie des normes d'urbanisme. Toutefois, ce n'est pas un document d'urbanisme ayant à se prononcer sur la vocation d'usage des sols.
  Le Périmètre du SCoT BVA s'étendant sur deux départements et deux régions Il faudra également prendre en compte le SRADDET de la nouvelle Région Occitanie, issue de la fusion des Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.
- Le Syndicat est invité à participer à la première réunion plénière du Comité de Pilotage du Schéma Régional des Carrières de la Région PACA le Mercredi 04 Janvier 2017 à la Préfecture de Région à Marseille.
  Dès sa parution, les Schémas Départementaux des Carrières seront caduques.
  Il sera opposable aux documents d'urbanisme (SCoT et à défaut de SCoT (intégration aux PLUi et cartes communales) et aux demandes d'autorisation et d'enregistrement relatifs aux carrières.

↗ Délibération n°2016-23 : Renouvellement d'une ligne de trésorerie auprès de la Société Générale pour l'année 2017

Durant l'exercice 2016, le Syndicat a bénéficié d'une ligne de trésorerie réalisée auprès de la Société Générale d'un montant de 200 000,00 €.
Cette ligne de trésorerie permet de faire face aux difficultés de trésorerie notamment en début d'exercice pour les dépenses courantes et assurer la paie du personnel.
En effet, les participations des Intercommunalités qui constituent l'essentiel des recettes du Syndicat, parviennent après le vote de leurs budgets respectifs, en principe à partir du mois d'Avril.

La Société Générale a été sollicitée afin d'obtenir le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 200 000,00 € pour 2017. Considérant qu'il s'agit d'un renouvellement, son Comité de crédit a donné son accord.

Le Bureau réuni le Lundi 05 Décembre 2016 a pris connaissance de la proposition et émis un avis favorable. Le Comité Syndical, à l'unanimité, a approuvé ce renouvellement, retenu l'offre, autorisé son Président à signer le contrat correspondant, à procéder aux tirages et remboursements.

↗ Délibération n°2016-24 : Dépenses de la collectivité pouvant être payées avant service fait

Le paiement d'une dépense publique intervient normalement suite à l'émission de l'ordre de payer donné par l'ordonnateur après service fait. En effet, avant d'être payée, une dépense est engagée, liquidée et ordonnancée.

Le décret n°2012-1246 du 07 Novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique introduit dans ses articles 32 et 33 une notion d'exception aux principes d'ordonnancement préalable et de service fait.

Un arrêté du 16 Février 2015 fixe la liste des dépenses qui peuvent être payées avant service fait. Il étend la liste afin de se conformer aux usages du commerce et faciliter l'exécution financière des opérations de commande publique les plus usuelles.

Le Bureau réuni le Lundi 05 Décembre 2016 a émis un avis favorable. Le Comité Syndical, à l'unanimité, a adopté la liste des dépenses payables avant service fait et autorisé le paiement par anticipation de celles-ci.

↗ Délibération n°2016-25 : Télédéclaration et télépaiement de la contribution de solidarité

La contribution de solidarité a été instaurée par la loi n°82-939 du 4 Novembre 1982 modifiée.
Cette contribution est destinée à financer l'aide de l'État aux allocations de solidarité versée aux travailleurs privés d'emploi qui ne peuvent en raison de leur situation personnelle, bénéficier du régime d'assurance chômage, mais également à des personnes qui se trouvent dans des situations très particulières à l'égard desquelles la collectivité nationale a décidé d'exprimer sa solidarité. Elle est à la charge exclusive des agents et son produit est versé au Fond de solidarité.

Le Fond de solidarité est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du Ministre chargé des affaires sociales et du Ministre chargé du Budget.

La simplification des formalités de déclaration et de paiement de la contribution de solidarité s'inscrit dans le cadre de la rénovation de la gestion publique, à cet effet un site sécurisé de téléprocédure a été mise en place.

Cette procédure a pour objet la dématérialisation complète des opérations de déclaration et de paiement de la contribution de solidarité.
Elle concerne les collectivités locales et les établissements publics locaux et les établissements de santé.

Le recours à la télédéclaration et au télépaiement est aujourd'hui facultatif, mais devrait être rendu obligatoire à partir du 1er Janvier 2017, sous réserve d'une disposition législative en préparation.

Le Syndicat peut dès à présent s'engager dans la démarche de télédéclaration et de télépaiement de la cotisation de solidarité au Fond de solidarité au travers du dispositif TéléFDS.

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170925-DCS_2017_27-DE

Il est nécessaire de passer une convention tripartite avec le Fond de solidarité et le Comptable payeur pour pourvoir utiliser le dispositif TéléFDS à cet effet.

Le Bureau réuni le 05 Décembre 2016 a donné un avis favorable. Le Comité Syndical, à l'unanimité, a approuvé la mise en place de ce dispositif et autorisé son Président à signer la convention tripartite.

↗ Délibération n°2016-26 : Modification du tableau des effectifs théoriques du SMBVA

La mise en œuvre de l'accord relatif à la modernisation de Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération (PPCR) au travers du décret N°2016-596 entraine un reclassement des fonctionnaires de catégorie C au sein des trois nouvelles échelles de rémunération à compter du 1er Janvier 2017.
Il est donc nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs du Syndicat.

Ainsi est proposée l'annulation de la délibération n°2016-13 du 25 Mars 2016.

Le Bureau réuni le 05 Décembre 2016 a donné un avis favorable. Le Comité Syndical, à l'unanimité, a décidé :

- de fermer les grades non pourvus qui avaient été précédemment ouverts en vue du remplacement d'un agent muté,
- d'ouvrir le grade d'adjoint administratif.

↗ Délibération n°2016-27 : Convention cadre pluriannuelle relative à la participation financière du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon pour le fonctionnement de l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (Années 2015 – 2016 – 2017) | Cotisations Année 2017

Par délibération n°2014-27 en date du 15 Décembre 2014, le Comité Syndical a autorisé le Président à signer la nouvelle convention cadre pluriannuelle avec l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse pour les années 2015 – 2016 et 2017 , en approuvant la participation de base pour un montant de 33 600,00 € destinée au fonctionnement de l'Agence et une somme de 141 400,00 € correspondant aux frais d'études réalisées par celle-ci, soit au total 175 000,00 € par an.

Pour 2016, le montant de la participation du Syndicat à l'AURAV a été maintenu à 175 000,00 € dans les mêmes proportions pour le fonctionnement et les études.

En 2017, l'Agence d'urbanisme poursuivra sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage du SMBVAS pour l'accompagner dans la mise en œuvre du SCoT, approuvé le 16 Décembre 2011.

Il s'agira notamment d'un appui dans l'analyse de la compatibilité des PLU et autres documents (PDU, PLH,…) avec les orientations du SCoT BVA. L'Agence appuiera le SMBVA dans la formalisation de ses avis de Personne Publique Associée.

Le travail de révision engagé concrètement se poursuivra dans le cadre des décisions des Commissions Départementales de Coopération Intercommunales du Vaucluse et du Gard qui interviendront concrètement au 1er Janvier 2017 :

- Dissolution de la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise : départ de la Commune de Saint-Laurent-du-Gard pour la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, arrivée des Communes de Roquemaure et de Montfaucon au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon,
- Changement de périmètres entre la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze et la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat : les Communes de Sorgues et Bédarrides ayant décidé de quitter la CCPRO pour rejoindre la CC Les Sorgues du Comtat.
  D'autre part, il faut tenir compte de l'intégration de la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence (CCAOP) dans la courant de l'année 2017 avec ses 8 communes.
  En effet, par délibération du 08 Décembre 2016, le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion de la CCAOP au SCoT du Bassin de Vie d'Avignon, ce qui impliquera :

- L'accompagnement du SMBVA dans la prise en contact avec l'EPCI et les Communes, l'information des élus sur le SCoT actuel, l'identification des enjeux territoriaux de la CCAOP,
- De lancer la réalisation de l'analyse de l'évolution de l'occupation du sol et de la Trame Verte et Bleue dans la CCAOP,
- D'intégrer ce territoire dans le diagnostic et l'État Initial de l'Environnement (EIE),
- De lancer la démarche de concertation et d'association des partenaires dans la CCAOP.

Il faudra poursuivre l'élaboration du SCoT dans son périmètre actuel et à apporter des compléments au regard de l'intégration de la CCAOP, notamment :
- Concernant la poursuite du volet commercial,
- La définition de l'enveloppe urbaine et l'identification des sites et espaces de développement (habitat et activités).

D'autre part, obligatoire au bout de 6 ans, le bilan du SCoT devra être réalisé.

De manière générale, l'Agence jouera un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du Syndicat pour :
- Le pilotage de la procédure,
- Les démarches d'association et de concertation.

Pour que ces missions soient menées à bien, il est proposé de maintenir le montant de la participation du Syndicat pour l'exercice 2017 à **175 000,00 €**, ainsi qu'un **abondement aux frais d'études** avec l'arrivée de la CCAOP au sein du SMBVA entrainant un surcroit de travail pour l'Agence d'Urbanisme.
Il est proposé qu'une participation financière complémentaire aux frais d'études soit calculée au prorata de la population de cette Communauté de Communes, soit **11 600,00 €**, ce qui portera le montant des dépenses d'investissement à 153 000,00 €.

Le Bureau Syndical réuni le Lundi 05 Décembre 2016 a émis un avis favorable pour porter le montant de la participation du SMBVA à l'AURAV à un total de **186 600,00 €** pour l'année 2017.

Le Comité Syndical, l'unanimité, s'est prononcé favorablement.

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170925-DCS_2017_27-DE

3.2 Annexe 2 : Compte administratif 2015

Syndicat Mixte pour le SCoT du **Bassin de Vie d'Avignon**

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du Comité Syndical du 25 Mars 2016

DCS n°2016-08
Date de convocation : 16 Mars 2016
Délégués en exercice : 32
Titulaires : 13 Suppléants : 4 Absents non remplacés : 15
Quorum : 17
Votants : 16

L'an deux mille seize le vingt-cinq mars à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Christian RANDOULET, Président.

ETAIENT PRESENTS :
M. CASTELLI - Mme JULIEN - M. MOUREAU - Mme ANCEY - M. SOLER - M. RANDOULET - M.ROCHE - M. SANDEVOIR - M. BELLEVILLE - M. FENOUIL - M. BISCARRAT - M. GARCIA - M. MARQUOT - M. MANETTI - M. LANGLADE - M. TERRISSE - Mme LAFAURE

ETAIENT EXCUSES :
Mme HELLE - M. GRANIER - M. FAVIER - M.DEMANSE - Mme LORHO - M.GAMARD - M. GROS - M. MUS

ETAIENT ABSENTS :
M. BEL - M.GUIN - M. PONCE - M. PERRAND - M. CHARLUT - M. AVRIL - M. ANASTASY

Secrétaire de séance : Mme Renée JULIEN

OBJET : Compte Administratif 2015

Rapporteur : M. Michel TERRISSE

Le rapporteur expose :
Les résultats du Compte administratif 2015 (titres et mandats de l'ordonnateur c'est-à-dire du Président) et du Compte de Gestion 2015 (comptabilité du Receveur du Syndicat) ont été arrêtés.

Ces documents retracent l'exécution budgétaire du l'exercice 2015 et sont concordants.

Les résultats du Compte Administratif 2015 sont les suivants :

Fonctionnement

Chapitres	Libellés	BP 2015 + DM €	Réalisé 2015 €
002	Déficit de fonctionnement N-1 reporté (déficit)		
011	Charges à caractère général	101 960.00	80 437.17
012	Charges de personnels et frais assimilés	190 444.67	183 367.69
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	154 742.60	154 742.60
65	Autres charges de gestion courante	161 800.00	150 000.84
66	Charges financières	14 662.78	12 364.19
67	Charges exceptionnelles	0	0
023	Virement à la section d'investissement	64 848.64	0
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	688 458.69	580 912.49

Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon
164 Av. de St Tronquet - Vaucluse Village - Bât Le Consulat -84130 Le PONTET
Tel : 04 32 76 73 00 / Fax : 04 32 76 22 15
contact@scot-bva.fr

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170925-DCS_2017_27-DE

Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie d'Avignon

Chapitres	Libellés	BP 2015 + DM €	Réalisé 2015 €
002	Résultat de fonctionnement N-1 reporté (excédent)	0	0
013	Atténuation de charges	0	540.66
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 611.00	39 611.00
74	Dotations, subventions et participations	648 847.69	648 847.69
77	Produits exceptionnels	0	102.37
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	688 458.69	689 101.72

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 est de : +108 189.23 €
Le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2014 est de : 0 €
Le résultat d'exécution de la section de fonctionnement pour l'année 2015 est de : +108 189.23€

Investissement

Chapitres	Libellés	BP 2015 + DM €	Réalisé 2015 €
001	Déficit d'investissement N-1 reporté	65 268.66	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0
13	Subventions d'investissement reçues	39 611.00	39 611.00
16	Emprunts et dettes assimilées	44 472.86	44 472.86
20	Immobilisations incorporelles	321 288.00	143 344.00
21	Immobilisations corporelles	8 600.00	7 132.90
27	Autres immobilisations financières	0	0
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	479 240.52	234 560.76

Chapitres	Libellés	BP 2015 + DM €	Réalisé 2015 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	154 742.60	154 742.60
10	Dotations, fonds divers et réserves	134 649.28	134 649.28
13	Subventions d'investissement reçues	125 000.00	87 500.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	64 848.64	0
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	479 240.52	376 891.88

Le résultat d'investissement de l'exercice 2015 est de : +142 331.12 €
Le résultat d'investissement reporté de l'exercice 2014 est de : -65 268.66 €
Le résultat d'exécution de la section d'investissement pour l'année 2015 est de : +77 062.46 €

Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon
164 Av. de St Tronquet - Vaucluse Village - Bât Le Consulat -84130 Le PONTET
Tel : 04 32 76 73 00 / Fax : 04 32 76 22 15
contact@scot-bva.fr

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170925-DCS_2017_27-DE

Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon

Restes à Réaliser

Il y a des restes à réaliser en dépenses pour 73 104.00€ et en recettes pour 37 500.00€.

Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire à hauteur de 108 189.23€

Le résultat cumulé de la section d'investissement est excédentaire à hauteur de 77 062.46 €

Le résultat cumulé du compte administratif 2015 est donc de + 185 251.69 €.
(108 189.23+77 062.46)

Le Bureau, réuni le Lundi 14 Mars 2016, a émis un avis favorable.
L'assemblée est invitée à se prononcer sur ce document.
Le Président se retire lors du vote.

Après avoir entendu le rapporteur,

LE COMITE SYNDICAL,

- **ADOPTE** le compte Administratif 2015 tel que présenté ci-dessus,
- **DECLARE** que les opérations de l'exercice 2015 sont définitivement closes.

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :
- POUR : 16
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Acte publié le : 07/04/2016

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON

Pour extrait conforme
Le Président
Christian RANDOULET

Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon
164 Av. de St Tronquet - Vaucluse Village - Bât Le Consulat -84130 Le PONTET
Tel : 04 32 76 73 00 / Fax : 04 32 76 22 15
contact@scot-bva.fr

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170925-DCS_2017_27-DE

3.3 Annexe 3 : Compte de gestion 2015

Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du Comité Syndical du 25 Mars 2016

DCS n°2016-09
Date de convocation : 16 Mars 2016
Délégués en exercice : 32
Titulaires : 13 Suppléants : 4 Absents non remplacés : 15
Quorum : 17
Votants : 17

L'an deux mille seize, le vingt-cinq mars, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Christian RANDOULET, Président.

07.04.16

ETAIENT PRESENTS :
M. CASTELLI - Mme JULIEN - M. MOUREAU - Mme ANCEY - M. SOLER - M. RANDOULET - M.ROCHE - M. SANDEVOIR - M. BELLEVILLE - M. FENOUIL - M. BISCARRAT - M. GARCIA - M. MARQUOT - M. MANETTI - M. LANGLADE - M. TERRISSE - Mme LAFAURE

ETAIENT EXCUSES :
Mme HELLE - M. GRANIER - M. FAVIER - M.DEMANSE - Mme LORHO - M.GAMARD - M. GROS - M. MUS

ETAIENT ABSENTS :
M. BEL - M.GUIN - M. PONCE - M. PERRAND - M. CHARLUT - M. AVRIL - M. ANASTASY

Secrétaire de séance : Mme Renée JULIEN

OBJET : Compte de Gestion 2015

Rapporteur : M. Michel TERRISSE

Le rapporteur expose les résultats budgétaires de l'exercice dressés par le receveur :

084005
TRES. AVIGNON MUNICIPALE

Hélios

II-1
Exercice 2014

71300 -SM AMENAGT BASSIN VIE AVIGNON

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	244 788,69	715 212,66	960 001,35
Titres de recettes émis (b)	144 098,00	715 444,42	859 542,42
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	144 098,00	715 444,42	859 542,42
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	244 788,69	715 212,66	960 001,35
Mandats émis (f)	234 155,03	584 644,71	818 799,74
Annulations de mandats (g)	751,96	3 361,57	4 113,53
Dépenses nettes (h = f - g)	233 403,07	581 283,14	814 686,21
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		134 161,28	44 856,21
(h - d) Déficit	89 305,07		

Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon
164 Av. de St Tronquet - Vaucluse Village - Bât Le Consulat -84130 Le PONTET
Tel : 04 32 76 73 00 / Fax : 04 32 76 22 15
contact@scot-bva.fr

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170925-DCS_2017_27-DE

Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon

084005
TRES. AVIGNON MUNICIPALE

Etat II-2
Exercice 2015

71300 - SM AMENAGT BASSIN VIE AVIGNON

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement	-65 268,66	0,00	142 331,12	0,00	77 062,46
Fonctionnement	134 161,28	134 161,28	108 189,23	0,00	108 189,23
TOTAL I	68 892,62	134 161,28	250 520,35	0,00	185 251,69
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	68 892,62	134 161,28	250 520,35	0,00	185 251,69

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur du Syndicat accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et validé le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Comité Syndical sera invité à :

- Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Janvier 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuer sur l'exécution du Budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuer sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Considérer que la gestion est normale et que les résultats du Compte de Gestion de l'Exercice 2015 sont concordants avec ceux du Compte Administratif de ce même exercice,
- Déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur du Syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon
164 Av. de St Tronquet - Vaucluse Village - Bât Le Consulat -84130 Le PONTET
Tel : 04 32 76 73 00 / Fax : 04 32 76 22 15
contact@scot-bva.fr

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170925-DCS_2017_27-DE

Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon

PREF. 84
07.04.16

Le Bureau, réuni le 14 Mars 2016, a émis un avis favorable.

Après avoir entendu le rapporteur,

LE COMITE SYNDICAL,

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le Compte de Gestion qui lui est soumis et qui a été dressé pour l'exercice 2015 par M. Daniel LEROY, Comptable Public, Responsable du Centre des Finances Publiques d'Avignon Municipal.
- **ADMET** les opérations de la gestion 2015 pour les sommes indiquées par le dit compte.

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :
- POUR : 17
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON

Pour extrait conforme
Le Président
Christian RANDOULET

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Acte publié le : 07/04/2016

Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon
164 Av. de St Tronquet - Vaucluse Village - Bât Le Consulat -84130 Le PONTET
Tel : 04 32 76 73 00 / Fax : 04 32 76 22 15
contact@scot-bva.fr

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le
ID : 084-258403153-20170925-DCS_2017_27-DE

Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie d'Avignon

contact@scot-bva.fr

04 32 76 73 00

04 32 76 22 15

164 av de St Tronquet
Vaucluse Village I Bât. Le Consulat
84130 Le Pontet